

Gazette de l'Ontario Volume 156

Numéro 50 | 16 décembre 2023

La Gazette de l'Ontario est la publication officielle du gouvernement de l'Ontario; on y retrouve les décisions législatives, les proclamations de nouvelles lois, tous les règlements pris en vertu des lois de l'Ontario, ainsi que les avis que les ministères, les organismes gouvernementaux et les autres organisations doivent rendre publics.

Avis parlementaire

Rapport déclarant la députée élue

AVIS EST DONNÉ par les présentes de la réception du rapport déclarant la députée élue pour représenter la circonscription électorale indiquée ci-dessous à l'Assemblée législative de la province de l'Ontario.

Kitchener-Centre
- Aislinn Clancy

Toronto (Ontario)
16 décembre 2023

Greg Essensa
Directeur général des élections

(156-G191F)

Sanction royale

PROVINCE DE L'ONTARIO

Toronto, lundi, 4 décembre, 2023, 14 h 02

Au nom de Sa Majesté le Roi, Son Honneur la lieutenante-gouverneure, a accordé la sanction royale aux projets de loi suivant, dans son bureau:-

Projet de loi 41

Loi modifiant la Loi sur les renseignements concernant le consommateur et la Loi de 2017 sur la prévention de la traite de personnes et les recours en la matière à l'égard de certaines dettes contractées dans un contexte de traite de personnes.

[L.O. 2023, Chapitre 16]

Projet de loi 131

Loi édictant la Loi de 2023 sur le financement des stations du réseau GO et modifiant la Loi de 2006 sur la cité de Toronto.

[L.O. 2023, Chapitre 17]

Projet de loi 134

Loi modifiant la Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement et la Loi de 2023 sur la modification des limites territoriales entre St. Thomas et Central Elgin.

[L.O. 2023, Chapitre 18]

Projet de loi 135

Loi modifiant la Loi de 2019 pour des soins interconnectés en ce qui concerne les services de soins à domicile et en milieu communautaire et la gouvernance de la santé et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

[L.O. 2023, Chapitre 19]

Projet de loi 139

Loi modifiant diverses lois.

[L.O. 2023, Chapitre 20]

Projet de loi 146

Loi visant à mettre en oeuvre les mesures budgétaires et à édicter et à modifier diverses lois.

[L.O. 2023, Chapitre 21]

Le Greffier de l'Assemblée législative

Trevor Day

(156-G192F)

Sanction royale

PROVINCE DE L'ONTARIO

Toronto, mercredi, 6 décembre, 2023, 11 h 55

Son Honneur la lieutenante-gouverneure fait son entrée à la Chambre de l'Assemblée législative et prend place sur le Trône.

Le président s'adresse à Son Honneur en ces mots:-

« Plaise à Votre Honneur:

L'Assemblée législative de la province a adopté à sa présente session certains projets de loi, auxquels, au nom et de la part de l'Assemblée législative, je vous prie respectueusement de bien vouloir accorder votre sanction. »

La Sous-greffière et directrice générale des services parlementaires lit alors les titres de

projets de loi adoptés de la façon suivante:-

« Nous demandons humblement à Votre Honneur de sanctionner les projets de loi suivant:

Projet de loi 136

Loi modifiant la Loi de 2005 sur la ceinture de verdure et d'autres lois, édictant la Loi de 2023 sur la Réserve agricole de Duffins-Rouge et abrogeant une loi et divers règlements.

[L.O. 2023, Chapitre 22]

Projet de loi 142

Loi visant à édicter la Loi de 2023 sur la protection du consommateur, à modifier la Loi sur les renseignements concernant le consommateur et à modifier ou abroger diverses autres lois.

[L.O. 2023, Chapitre 23]

Projet de loi 150

Loi édictant la Loi de 2023 sur les modifications apportées aux plans officiels et modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire en ce qui concerne les recours.

[L.O. 2023, Chapitre 24]

Projet de loi 154

Loi édictant la Loi de 2023 sur la relance portée par la croissance (cité de Toronto) et la Loi de 2023 sur la reconstruction de la Place de l'Ontario.

[L.O. 2023, Chapitre 25]

Bill Pr19

An Act to revive The Noble House Corporation.

[S.O. 2023, Chapter Pr18]

Bill Pr26

An Act to revive 592605 Ontario Limited.

[S.O. 2023, Chapter Pr19]

Bill Pr27

An Act to revive 1376122 Ontario Ltd.

[S.O. 2023, Chapter Pr20]

Bill Pr28

An Act to revive South Simcoe Developments Inc.

[S.O. 2023, Chapter Pr21]
.....

Bill Pr29

An Act to revive Hillsdale Land Corp.

[S.O. 2023, Chapter Pr22]
.....

Bill Pr30

An Act to revive Rapati Design and Construction Ltd.

[S.O. 2023, Chapter Pr23]
.....

Bill Pr31

An Act to revive Geranium (Hillsdale) Limited.

[S.O. 2023, Chapter Pr24]
.....

Bill Pr33

An Act to revive 1000067464 Ontario Inc.

[S.O. 2023, Chapter Pr25]
.....

La sanction royale accordée à ces projets de loi est annoncée par le greffier de l'Assemblée législative en ces mots:-

« Au nom de Sa Majesté, Son Honneur la lieutenante-gouverneure sanctionne ces projets de loi. »

Son Honneur se retire ensuite.

Le Greffier de l'Assemblée législative

Trevor Day

(156-G193F)

Lignes directrices relatives à l'utilisation des documents électoraux

Lignes directrices relatives à l'utilisation des documents électoraux

1^{er} janvier 2024**Historique des versions**

Nu mé ro de révi sio n	Date de révisio n	Titre du document	Description des modifications	Res pon sabl e de l'ap pro bati on
8.0	28 novemb re 2023 Date d'entrée en vigueur : 1 ^{er} jan vier 2024	Lignes directrices relatives à l'utilisation des documents électoraux	• Modifications législatives autorisant le directeur général ou la directrice générale des élections à communiquer des renseignements sur les électrices et les électeurs lors des élections locales • Validité des politiques de protection de la vie privée	Dire cteu r géné ral des élect ions

Nu mér o de révi sion	Date de révisio n	Titre du document	Description des modifications	Res pon sabl e de l'ap prob atio n
7.0	21 février 2021	Lignes directrices relatives à l'utilisation des documents électoraux	Optimisation des processus et révisions techniques	Dire cteu r géné ral des élect ions
6.0	12 février 2019	Lignes directrices relatives à l'utilisation des documents électoraux	Exigences en matière de sécurité et de protection de la vie privée, optimisation des processus et révisions techniques	Dire cteu r géné ral des élect ions

Nu mér o de révi sion	Date de révisio n	Titre du document	Description des modifications	Res pon sabl e de l'ap prob atio n
5.0	2 juin 2017	Lignes directrices relatives à l'utilisation des documents électoraux	Mises à jour législatives et ajout du Registre des électeurs absents	Dire cteu r géné ral des élect ions
4.0	8 janvier 2011	Lignes directrices relatives au Registre permanent des électeurs pour l'Ontario et à la liste des électeurs	Optimisation et efficacité des processus	Dire cteu r géné ral des élect ions
3.0	25 décemb re 2010	Élections Ontario – Lignes directrices relatives aux bases de	Optimisation des processus	Dire cteu r géné ral des

Nu mér o de révi sion	Date de révisio n	Titre du document	Description des modifications	Res pon sabl e de l'ap prob atio n
		données électroniques		électi ons
2.0	15 septem bre 2007	Lignes directrices relatives au Registre permanent des électeurs	Optimisation des processus	Dire cteu r géné ral des élect ions
1.0	18 novemb re 2000	Lignes directrices relatives au Registre permanent des électeurs	Optimisation des processus	Dire cteu r géné ral des élect ions

Table des matières

Historique des versions

Section 1 : Introduction

Section 2 : Accès aux documents électoraux pour les scrutins locaux

Section 3 : Accès aux documents de liste provinciaux

Section 4 : Politiques de protection de la vie privée

Section 5 : Exigences relatives à l'utilisation des documents de liste provinciaux

Section 6 : Exigences relatives à l'utilisation des reconnaissances numériques

Section 7 : Exigences relatives à la destruction sécurisée des documents de liste

Section 8 : Pratiques exemplaires en matière de confidentialité et de sécurité

Section 9 : Exigences relatives à la gestion des atteintes à la vie privée

Annexe A : Critères d'acceptation de la politique de protection de la vie privée

Annexe B : Attestation pour l'accès à la liste des électeurs (F0101)

Annexe C : Distribution des listes électorales (F0315)

Annexe D : Mise à jour annuelle des registres – Formulaire de suivi de la diffusion pour les partis politiques – Spécimen

Annexe E : Mise à jour annuelle des registres – Formulaire de suivi de la diffusion pour les députées et les députés – Spécimen

Annexe F : Diffusion des documents de liste – Aperçu

Approbation

Section 1 : Introduction

Élections Ontario est le bureau apolitique de l'Assemblée législative de l'Ontario chargé de l'administration des élections provinciales en Ontario. Il est dirigé par le directeur général des élections.

Les présentes *Lignes directrices relatives à l'utilisation des documents électoraux* (ci-après les lignes directrices) ont pour but de préciser les exigences auxquelles doivent se conformer les partis politiques inscrits, les députées et députés provinciaux, les

candidates et candidats provinciaux inscrits, les greffières et greffiers municipaux, les conseils d'administration de district des services sociaux^[1] (CADSS) et les conseils scolaires des territoires non érigés en municipalité pour consulter et utiliser les documents mis à disposition par Élections Ontario qui contiennent des renseignements personnels sur les électrices et les électeurs.

La *Loi électorale*^[2] (la Loi) exige que le directeur général des élections établisse et tienne à jour les registres suivants :

- le **Registre permanent des électeurs pour l'Ontario** (Registre), pour les personnes qui remplissent les conditions requises pour voter aux élections provinciales et locales
- le **Registre des électeurs absents**, pour les électrices et les électeurs provinciaux qui vivent temporairement à l'extérieur de l'Ontario et qui ont l'intention d'y revenir

Aux termes de la Loi, le directeur général ou la directrice générale des élections doit, aux fins des élections provinciales, mettre à la disposition des entités politiques (partis politiques inscrits et députées et députés), des candidates et candidats inscrits et des greffières et greffiers municipaux les renseignements sur les électrices et électeurs figurant sur le Registre et le Registre des électeurs absents.

Élections Ontario n'administre pas les élections locales, mais, en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*^[3], le directeur général ou la directrice générale des élections a l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2024, de fournir aux greffières et greffiers municipaux des listes électorales préliminaires (LEP) tirées du Registre aux fins de la tenue des scrutins locaux^[4]. Conformément à la Loi, le directeur général ou la directrice générale des élections peut également communiquer des renseignements provenant du Registre aux CADSS et aux conseils scolaires aux fins de la tenue de leurs élections dans les territoires non érigés en municipalité.

En cas de conflit, d'incohérence ou d'incompatibilité entre la Loi et les présentes lignes directrices, les dispositions de la Loi ont préséance et font office de texte de référence.

Section 2 : Accès aux documents électoraux pour les scrutins locaux

Aux fins des élections locales, les LEP peuvent être demandées par les greffières et greffiers municipaux, les CADSS et les conseils scolaires des territoires non érigés en municipalité sur le Portail des élections d'Élections Ontario ou par d'autres moyens

sécurisés.

Conformément à l'article 17.4 de la Loi, les greffières et greffiers municipaux, les CADSS, les administrations des conseils scolaires et leur personnel autorisé doivent, avant de consulter et d'utiliser une LEP ou tout autre extrait confidentiel obtenu auprès d'Élections Ontario, fournir une déclaration signée dans laquelle ils acceptent les restrictions relatives à l'utilisation des renseignements sur les électrices et les électeurs.

Les questions ou les demandes concernant les documents électoraux pour les scrutins locaux peuvent être adressées à Élections Ontario soit sur le Portail des élections, soit par courriel à l'adresse voterslist@elections.on.ca (<mailto:voterslist@elections.on.ca>) .

Section 3 : Accès aux documents de liste provinciaux

Un document de liste désigne toute liste qui est mise à disposition, sur demande, par Élections Ontario et sur laquelle figurent des renseignements personnels concernant des électrices et des électeurs. La mise à jour annuelle des registres et les listes des électeurs sont des documents de liste.

On trouvera à l'annexe F un aperçu des documents de liste pouvant être diffusés, y compris les dates de disponibilité.

3.1 Mise à jour annuelle des registres

La mise à jour annuelle des registres désigne l'actualisation du Registre et du Registre des électeurs absents qui est mise à la disposition des partis politiques inscrits et des députées et députés en version électronique à la fin de chaque année civile, à des fins électorales provinciales.

On trouvera dans le tableau 1 un récapitulatif des exigences de dépôt à satisfaire pour accéder à la mise à jour annuelle des registres.

Tableau 1 : Exigences de dépôt à satisfaire pour recevoir et consulter la mise à jour annuelle des registres

Entités politiques	Exigences en matière de dépôt
--------------------	-------------------------------

Entités politiques	Exigences en matière de dépôt
Partis politiques inscrits* et députées et députés	1) Dépôt auprès d'Élections Ontario d'une politique de protection de la vie privée valide et approuvée par Élections Ontario 2) Dépôt auprès d'Élections Ontario d'un formulaire « Attestation pour l'accès à la liste des électeurs » (F0101) mis à jour** <i>** Voir les sections 4 et 5 pour en savoir plus sur les politiques de protection de la vie privée et les formulaires F0101.</i>

* Les partis politiques nouvellement inscrits ont le droit de recevoir la mise à jour annuelle des registres dès qu'ils ont déposé depuis au moins 30 jours une politique de protection de la vie privée dûment approuvée auprès d'Élections Ontario et qu'ils satisfont aux autres exigences du tableau 1.

3.2 Listes des électeurs

Une liste des électeurs désigne toute liste dressée à partir du Registre ou du Registre des électeurs absents qui est fournie, sur demande, aux partis politiques inscrits, aux candidates et candidats et aux greffières et greffiers municipaux à des fins électorales.

Pour les élections provinciales, conformément à la Loi, les listes des électeurs sont mises à la disposition des partis politiques inscrits, des candidates et candidats inscrits et des greffières et greffiers municipaux après la publication du décret de convocation des électeurs, sous réserve qu'ils satisfassent aux exigences énoncées dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2 : Exigences de dépôt à satisfaire pour recevoir et consulter des listes des électeurs au cours des élections provinciales

Entités	Exigences de dépôt et délais
---------	------------------------------

Entités	Exigences de dépôt et délais
Partis politiques inscrits et candidates et candidats inscrits	1) Dépôt auprès d'Élections Ontario, au plus tard à 14 h le jour de clôture du dépôt des déclarations de candidature, d'une politique de protection de la vie privée valide et approuvée par Elections Ontario 2) Dépôt auprès d'Élections Ontario d'un formulaire « Attestation pour l'accès à la liste des électeurs » (F0101) mis à jour**
Greffières et greffiers municipaux	1) Dépôt auprès d'Élections Ontario d'un formulaire « Attestation pour l'accès à la liste des électeurs » (F0101) mis à jour** <i>** Voir les sections 4 et 5 pour en savoir plus sur les politiques de protection de la vie privée et les formulaires F0101.</i>

Pour demander des documents de liste provinciaux ou soumettre les documents énoncés ci-dessus (à l'exclusion des politiques de protection de la vie privée), veuillez écrire à l'interlocuteur prévu selon votre cas :

Entité	Personne ou entité à contacter
Partis politiques inscrits	Réseau de soutien aux partis (psn@elections.on.ca (mailto:psn@elections.on.ca))
Députées et députés et greffières et greffiers municipaux	preo@elections.on.ca (mailto:preo@elections.on.ca)
Candidates et candidats	Directrice ou directeur du scrutin de la

Entité	Personne ou entité à contacter
inscrits	localité

Section 4 : Politiques de protection de la vie privée

4.1 Contexte

Conformément au paragraphe 17.6 (2) de la Loi, les documents de liste ne sont fournis aux fins des élections provinciales qu'aux partis politiques inscrits, aux candidates et candidats inscrits et aux députées et députés qui ont élaboré et mettent en œuvre une politique de protection de la vie privée déposée auprès d'Élections Ontario et approuvée par celui-ci.

Toute politique de protection de la vie privée est examinée par le directeur général ou la directrice générale de la protection de la vie privée d'Élections Ontario, qui rédige une réponse écrite pour signifier l'approbation de la politique ou, au besoin, demander des renseignements supplémentaires.

Les entités politiques doivent publier leur politique de protection de la vie privée sur leur site Web dans un délai de 30 jours après avoir reçu la confirmation d'approbation d'Élections Ontario. Les partis politiques inscrits et les candidates et candidats indépendants dont la politique de protection de la vie privée est approuvée au cours d'une élection doivent la publier dès que possible.

Élections Ontario se réserve le droit d'auditer les pratiques de protection de la vie privée des entités politiques et des candidates et candidats indépendants qui ont déposé auprès de lui une politique approuvée de protection de la vie privée, le but étant de s'assurer que les acteurs en question se conforment aux dispositions de leurs politiques de protection de la vie privée. Aux termes du paragraphe 17.6 (3) de la Loi, Élections Ontario peut publier en ligne toute incompatibilité constatée entre les pratiques de ces acteurs et leurs politiques de protection de la vie privée.

On trouvera à l'annexe A les critères minimaux d'une politique de protection de la vie privée.

4.2 Politiques de protection de la vie privée des députées et députés et des candidates et candidats inscrits

Les députées et députés et les candidates et candidats inscrits affiliés à des partis politiques inscrits sont couverts par la politique de protection de la vie privée de leur parti. Si leur parti n'a pas déposé de politique de protection de la vie privée, ils ne pourront pas recevoir de documents de liste.

Les députées et députés et les candidates et candidats indépendants doivent soumettre leurs propres politiques de protection de la vie privée pour examen et approbation.

4.3 Validité des politiques de protection de la vie privée

Les politiques de protection de la vie privée déposées auprès d'Élections Ontario et approuvées par celui-ci sont valides pendant une durée de 12 mois à compter de la date à laquelle la politique est signée par le directeur général ou la directrice générale de la protection de la vie privée de l'entité politique. Si la politique reste la même au bout de 12 mois, une entité politique peut la renouveler pour une durée supplémentaire de 12 mois en envoyant un courriel à l'adresse priv@elections.on.ca (<mailto:priv@elections.on.ca>) et en confirmant qu'aucune modification n'a été apportée.

Les politiques de protection de la vie privée devant être examinées régulièrement, elles ne peuvent être valides auprès d'Élections Ontario que pour une durée maximale de 24 mois, après quoi une nouvelle politique de protection de la vie privée est requise. En cas de modification de la politique de protection de la vie privée ou de désignation d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale de la protection de la vie privée, l'entité politique doit soumettre une nouvelle politique de protection de la vie privée à l'examen et à l'approbation d'Élections Ontario.

4.4 Date limite de présentation

Pendant une élection, les partis politiques inscrits et les candidates et candidats ne peuvent recevoir de liste des électeurs que s'ils ont déposé auprès d'Élections Ontario une politique approuvée de protection de la vie privée au plus tard à 14 h le jour de clôture du dépôt des déclarations de candidature.

Pour soumettre une politique de protection de la vie privée ou transmettre toute question sur la sécurité et la protection de la vie privée, veuillez écrire à l'adresse priv@elections.on.ca (<mailto:priv@elections.on.ca>) .

Section 5 : Exigences relatives à l'utilisation des documents de liste provinciaux

5.1 Attestation pour l'accès à la liste des électeurs (F0101)

Conformément à l'article 17.4 de la Loi, les entités politiques et les greffières et greffiers municipaux sont uniquement autorisés à utiliser à des fins électorales, et non commerciales, les documents de liste contenant des renseignements personnels sur les électrices et les électeurs.

Pour recevoir les documents de liste provinciaux d'Élections Ontario, les entités politiques, les candidates et candidats et les greffières et greffiers municipaux doivent remplir et déposer un formulaire F0101 dans lequel ils :

- déclarent comprendre que l'utilisation des documents de liste est autorisée uniquement à des fins électorales, et non commerciales
- déclarent comprendre l'importance de préserver la confidentialité des renseignements personnels des électrices et des électeurs figurant sur les documents de liste
- déclarent comprendre les mesures de protection des renseignements personnels des électrices et des électeurs et confirment qu'ils respecteront les politiques de protection de la vie privée
- confirment qu'ils veilleront à détruire de façon sécuritaire les documents de liste obtenus à des fins électorales

Élections Ontario ne fournira des documents de liste qu'aux personnes mentionnées dans les formulaires F0101 dûment signés. En cas de modification du nom ou des coordonnées d'une personne figurant sur un formulaire F0101 déposé auprès d'Élections Ontario aux fins de la réception des documents de liste, il est nécessaire de soumettre un nouveau formulaire F0101 pour que les documents de liste puissent être fournis par Élections Ontario.

On trouvera à l'annexe B un spécimen du formulaire F0101 devant être remis à Élections Ontario.

(Remarque : aux fins des élections locales, les destinataires d'un document électoral distribué en dehors du Portail des élections doivent signer un formulaire F0101.)

5.2 Suivi de la diffusion des documents de liste

Les partis politiques inscrits et les députées et députés qui reçoivent la mise à jour

annuelle des registres doivent recueillir et suivre les formulaires F0101 signés par les membres du personnel, les bénévoles, les mandataires et toute autre personne à qui ils communiquent les renseignements en question.

Les partis politiques inscrits et les candidates et candidats qui reçoivent des listes des électeurs dans le cadre des élections provinciales doivent recueillir et suivre les formulaires F0101 auprès des membres du personnel, des bénévoles, des mandataires, des sollicitateurs de votes et de toute autre personne à qui les listes sont communiquées.

On trouvera dans le tableau 3 les exigences relatives au suivi des documents de liste.

Tableau 3 : Exigences relatives au dépôt des formulaires de suivi de la diffusion

Docu- ments de liste	Destinataire s	Date limite de dépôt
Mise à jour annuelle des registres	Partis politiques inscrits et députées et députés	• Obligation de conserver un registre de suivi de la diffusion qui peut être demandé par Élections Ontario à tout moment (<i>voir, aux annexes D et E, les spécimens de formulaires de suivi de la diffusion de la mise à jour annuelle des registres pour les partis politiques et les députées et députés</i>)

Docu- ments de liste	Destinataire s	Date limite de dépôt
Listes des électeur s pour les élection s provinci ales	Candidates et candidats inscrits Partis politiques inscrits et greffières et greffiers municipaux	• Les candidates et candidats doivent soumettre les formulaires « Distribution des listes électorales » (F0315) au directeur ou à la directrice du scrutin dans un délai de cinq jours civils suivant le jour du scrutin. • Les partis politiques et les greffières et greffiers municipaux doivent conserver un dossier de suivi de la diffusion qui peut être demandé par Élections Ontario à tout moment (un formulaire F0315 n'est pas requis).

5.3 Restrictions relatives à la reproduction des documents de liste

En vertu du paragraphe 17.4 (3) de la Loi, aucune entité politique qui obtient des renseignements du Registre (y compris des listes des électeurs) par voie électronique n'a le droit d'en reproduire, d'en stocker ou d'en transmettre une quelconque partie à aucune fin que ce soit, sauf dans les cas suivants :

- les partis politiques inscrits et les députées et députés reçoivent la mise à jour annuelle des registres en vertu de la sous-disposition i ou ii de la disposition 1 du paragraphe 17.1 (3)
- une mise à jour est effectuée concernant une circonscription électorale donnée en vertu de la disposition 2 du paragraphe 17.1 (3)
- une personne obtient ces renseignements par l'entremise d'une entité politique inscrite, sous réserve que ladite personne ou entité ait signé une reconnaissance écrite ou électronique attestant qu'elle est liée par les restrictions prévues par la Loi, c'est-à-dire qu'elle peut uniquement utiliser les renseignements à des fins électorales, et non commerciales, conformément à l'alinéa 17.4 (4) b)

5.4 Cas dans lesquels il est autorisé et interdit d'utiliser des documents de liste

En vertu de la Loi, toute personne ou entité politique qui reçoit et examine les listes des électeurs sous n'importe quel format (imprimé, électronique, sur un périphérique de stockage de données ou dans une application) doit se conformer aux restrictions sur l'utilisation des renseignements personnels des électrices et des électeurs, c'est-à-dire à des fins électorales seulement. Toute utilisation de renseignements personnels sur les électrices et les électeurs à des fins commerciales constitue un délit au sens du paragraphe 17.4 (1) de la Loi. Toute utilisation non autorisée est passible d'une amende, conformément à l'article 97. L'annexe F contient la liste complète des documents de liste pouvant être diffusés.

Le tableau 4 ci-après décrit les cas dans lesquels il est autorisé d'utiliser des documents de liste.

Tableau 4 : Cas dans lesquels il est autorisé d'utiliser des documents de liste

Destinataires autorisés	Types de liste	Utilisation autorisée à des fins électorales	Article(s) de la Loi
Greffières et greffiers municipaux	- Liste électorale provinciale pour les élections provinciales - Liste électorale préliminaire pour les scrutins locaux	- Affichage pour examen public au bureau de la municipalité - Tenue de scrutins locaux	19 (3) b) et paragraphe 19 (4) Paragraphe 19 (1) de la <i>Loi sur les élections municipales</i>

Destinataires autorisés	Types de liste	Utilisation autorisée à des fins électorales	Article(s) de la Loi
Partis politiques inscrits	• Mise à jour annuelle • Liste électorale préliminaire • Liste des électeurs pour le vote par anticipation • Liste des électeurs le jour du scrutin • Registre des votants lors du scrutin par anticipation • Liste des électeurs votant par bulletin spécial • Liste des électeurs absents • Liste des	• Communication avec les électrices et les électeurs • Sollicitation de contributions auprès d'électrices et d'électeurs ou demande de soutien à une campagne en période électorale • Recrutement de militantes et de militants d'un parti	17.4

Destinataires autorisés	Types de liste	Utilisation autorisée à des fins électorales	Article(s) de la Loi
	électrices et des électeurs à l'issue du scrutin		
Députées et députés	Mise à jour annuelle relative à la circonscription électorale d'une députée ou d'un député	- Communication avec les électrices et les électeurs - Sollicitation de contributions auprès d'électrices et d'électeurs ou demande de soutien à une campagne en période électorale - Recrutement de militantes et de militants d'un parti	17.3 (1) c)
Candidates et candidats	- Liste électorale préliminaire - Liste des électeurs pour le vote	- Communication avec les électrices et les électeurs - Sollicitation de contributions auprès	17.4

Destinataires autorisés	Types de liste	Utilisation autorisée à des fins électorales	Article(s) de la Loi
	par anticipation - Liste des électeurs le jour du scrutin - Registre des votants lors du scrutin par anticipation - Liste des électeurs votant par bulletin spécial	d'électrices et d'électeurs ou demande de soutien à une campagne en période électorale	
CADSS et conseils scolaires des territoires non érigés en municipalité	Renseignements sur les électrices et les électeurs tirés du Registre	Tenue de scrutins locaux dans les territoires non érigés en municipalité	

Section 6 : Exigences relatives à l'utilisation des reconnaissances numériques

Les entités politiques qui mettent au point des applications numériques permettant aux destinataires d'accéder aux documents de liste sont autorisées à gérer des

reconnaisances numériques. La reconnaissance numérique doit inclure les conditions d'utilisation sur une page qui s'affiche avant qu'il soit possible d'accéder à l'application. L'énoncé des conditions d'utilisation doit contenir le texte suivant :

Veillez lire attentivement les énoncés ci-dessous, puis confirmer que vous les avez compris et que vous les acceptez en fournissant les renseignements demandés au bas de la page. Veillez noter qu'une signature électronique équivaut à une signature manuscrite. Cette application comprend des renseignements tirés du Registre permanent des électeurs pour l'Ontario et du Registre des électeurs absents. Conformément à l'article 17.4 de la Loi électorale, je déclare ce qui suit à l'égard des renseignements que j'ai obtenus directement ou indirectement à partir du Registre permanent ou d'une liste des électeurs dressée à partir du Registre permanent ou du Registre des électeurs absents, que lesdits renseignements m'aient été communiqués sous forme imprimée ou électronique ou que je les aie consultés sous une forme quelconque sans qu'un exemplaire me soit remis :

- Je n'utiliserai ces renseignements qu'à des fins électorales, et non commerciales.*
- Je ne les communiquerai à d'autres qu'après avoir obtenu d'eux une reconnaissance écrite selon laquelle ils sont liés par les restrictions de ce paragraphe.*
- J'ai lu et je respecterai la politique de protection de la vie privée élaborée par mon parti politique et approuvée par Élections Ontario.*
- Je m'engage à respecter les Lignes directrices relatives à l'utilisation des documents électoraux d'Élections Ontario (disponible à l'adresse elections.on.ca/fr (<http://elections.on.ca/fr>)).*
- Je détruirai de façon sécuritaire les documents de liste à la fin des activités pour lesquelles je les ai reçus.*

N'apposez pas votre signature électronique avant d'avoir lu et compris les énoncés ci-dessus et les documents mentionnés dans l'énoncé. En apposant ma signature électronique ci-dessous, j'atteste avoir lu, comprendre et accepter toutes les conditions mentionnées dans les énoncés ci-dessus.

*Signature électronique : * Veillez inscrire votre nom complet en guise de signature manuscrite.*

Le bouton « Accepter » ne devrait pas fonctionner si aucun texte n'est saisi. Si vous n'êtes pas d'accord avec les énoncés ci-dessus ou si vous voulez d'abord consulter les politiques et les lignes directrices pertinentes, veuillez appuyer sur « Annuler ». Pour continuer, appuyez sur « Accepter ».

Outre l'obtention des reconnaissances numériques, l'application numérique doit permettre la collecte des renseignements requis sur les utilisateurs ainsi que la tenue d'un registre de suivi de la diffusion énumérant toutes les personnes qui ont eu accès à des renseignements personnels sur les électrices et les électeurs, que ce soit au moyen de documents de liste complets ou de parties ou de copies de ces derniers.

Section 7 : Exigences relatives à la destruction sécurisée des documents de liste

Les entités politiques qui reçoivent des copies électroniques et des exemplaires papier de documents de liste sont tenues de s'en départir de manière sécurisée ou de les supprimer de manière définitive immédiatement après l'intégration des renseignements correspondants dans leur base de données. L'obligation de destruction sécurisée n'exige pas la suppression des renseignements concernant les électrices et les électeurs intégrés aux bases de données créées par les entités politiques à des fins électorales, sous réserve du respect des restrictions d'utilisation prévues au paragraphe 17.4 (1) de la *Loi électorale*. Les serveurs de base de données utilisés pour stocker des renseignements personnels concernant les électrices et les électeurs doivent être hébergés au Canada.

Les candidates et candidats qui reçoivent des copies électroniques ou des exemplaires papier des documents de liste doivent s'en départir de manière sécurisée ou les supprimer de manière définitive immédiatement après le jour du scrutin.

Il est possible de faire appel à un prestataire de services pour le déchiquetage sécurisé des listes contenant des renseignements personnels sur les électrices et les électeurs; il incombe toutefois aux entités politiques de préciser les modalités de destruction, les conditions à respecter et les personnes auxquelles cette tâche doit être confiée. Toutes les entités politiques sont tenues d'établir ou d'obtenir du prestataire de services un certificat de destruction comportant les renseignements suivants :

- la liste des dossiers ou des documents de liste détruits
- la date, l'heure et le lieu de destruction
- la méthode de destruction
- le nom et la signature de la personne chargée de la destruction ou de l'opérateur

Les exigences à respecter quant aux modalités de destruction sécurisée des renseignements personnels des électrices et des électeurs par les entités politiques sont énoncées ci-après :

- Les méthodes utilisées doivent garantir que les dossiers personnels ne pourront pas être reconstitués.
- Les données électroniques doivent être effacées définitivement au moyen de méthodes empêchant leur restauration.
- Le logiciel d'effacement des données utilisé doit être conforme à la norme établie par le Centre de la sécurité des télécommunications Canada régissant les méthodes d'effacement.
- La destruction des exemplaires papier implique le déchiquetage vertical et horizontal, et non le déchiquetage continu (en bandes simples) des documents.
- Les données sur les électrices et les électeurs stockées sur un support électronique mis hors service doivent être effacées définitivement.

Les entités politiques qui ne sont pas en mesure de détruire les documents électoraux doivent les restituer à Élections Ontario. Veuillez vous adresser à Élections Ontario si vous avez des questions concernant la destruction sécurisée des documents électoraux.

Les députées et députés qui démissionnent, sont démis de leurs fonctions ou quittent leur parti politique pour devenir députés indépendants doivent détruire tous les documents contenant des renseignements personnels sur les électrices et les électeurs et des renseignements électoraux ou les restituer à Élections Ontario dans un délai de 30 jours à compter de leur démission ou de leur destitution. La confirmation de la destruction peut être envoyée par courriel à l'adresse preo@elections.on.ca (<mailto:preo@elections.on.ca>) .

Section 8 : Pratiques exemplaires en matière de confidentialité et de sécurité

Il incombe à toutes les entités politiques de prévenir l'accès non autorisé aux renseignements personnels des électrices et des électeurs en prenant notamment toute mesure raisonnable pour préserver leur sécurité et leur confidentialité au cours de leur utilisation, de leur stockage, de leur transfert et de leur destruction.

Pour prévenir efficacement les utilisations et les consultations non autorisées des renseignements personnels des électrices et des électeurs, les entités politiques doivent appliquer les pratiques exemplaires suivantes :

Directeur générale ou directrice générale de la protection de la vie privée

Désigner un directeur général ou une directrice générale de la protection de la vie privée qui devra s'acquitter des fonctions suivantes : mettre en œuvre des mesures de protection des documents électoraux; transmettre les présentes lignes directrices aux personnes autorisées à consulter les renseignements personnels des électrices et des électeurs; élaborer et mettre en œuvre des politiques de protection de la vie privée; répondre aux questions relatives à l'utilisation des documents de liste par l'entité politique. Lorsque cette personne quitte ses fonctions, il convient d'en aviser Élections Ontario et de déposer une politique de protection de la vie privée mise à jour en conséquence.

Accès aux renseignements personnels des électrices et des électeurs

- Il convient de restreindre le nombre de personnes ayant accès aux documents électoraux afin de réduire les risques d'atteinte à la vie privée.
- Seuls les membres du personnel autorisés, les bénévoles ou les mandataires d'entités politiques qui ont besoin de consulter les renseignements personnels des électrices et des électeurs devraient obtenir un accès sécurisé à la base de données de l'entité politique.
- Il faut veiller à ce que toutes les personnes ayant accès aux renseignements personnels sur les électrices et les électeurs comprennent l'importance d'en préserver la confidentialité.
- Il faut obtenir de chaque destinataire une reconnaissance selon laquelle il ou elle s'engage à respecter les restrictions d'utilisation des renseignements personnels concernant les électrices et les électeurs (voir l'exemple à l'annexe B).

Mots de passe et clés

- Les mots de passe et les clés doivent rester sous la supervision étroite du directeur général ou de la directrice générale de la protection de la vie privée.
- Des mots de passe individuels et uniques doivent être fournis aux membres du personnel autorisés, aux bénévoles ou aux mandataires d'entités politiques qui ont besoin d'accéder aux renseignements personnels des électrices et des électeurs dans la base de données de l'entité. Les mots de passe ne doivent pas être partagés.
- Les mots de passe doivent être tenus confidentiels par chaque utilisateur et utilisatrice et doivent être suffisamment complexes.
- Les mots de passe doivent être chiffrés lorsqu'ils sont transmis et stockés. Le

chiffrement des mots de passe stockés doit englober le mot de passe lui-même et toute information décrivant l'utilisation du mot de passe ou les systèmes auxquels il correspond.

Création de mots de passe sécurisés

- Le mot de passe comporte au moins 12 caractères et contient des caractères appartenant à trois des quatre catégories suivantes :
 - des caractères majuscules de A à Z
 - des caractères minuscules de a à z
 - des chiffres de 0 à 9
 - des caractères spéciaux (!, \$, #, %)

Conseils pour créer un mot de passe sécurisé

- Un mot de passe sécurisé peut être facile à mémoriser pour vous, mais quasi impossible à deviner pour quelqu'un d'autre. Suivez ces conseils pour créer le vôtre :

Utilisez un mot de passe unique

- L'utilisation d'un même mot de passe pour vos comptes importants présente des risques. En effet, si une personne devine le mot de passe d'un de vos comptes, elle pourrait avoir accès à vos courriels, à votre adresse postale et même à votre compte bancaire.

Utilisez une formule dénuée de sens

- Les combinaisons de lettres qui ne figurent pas dans le dictionnaire ou dans des documents publiés ou qui ne sont pas grammaticalement correctes rendent un mot de passe plus difficile à déchiffrer.
- Créez un mot de passe long et incluez des mots et des expressions aléatoires.
- Incluez des chiffres, des symboles et des lettres majuscules et minuscules.
- Mélangez au hasard des symboles, des chiffres et des lettres.

- Remplacez des lettres par des chiffres (par exemple, zéro à la place de la lettre O) ou par des symboles.
- N'utilisez pas de séquences ou de mots courants.

Évitez de choisir des mots de passe susceptibles d'être devinés par :

- des personnes qui vous connaissent
- les internautes qui consultent des informations facilement accessibles (comme votre profil sur les réseaux sociaux)

Évitez d'utiliser des renseignements personnels et des mots courants

- N'utilisez pas de renseignements personnels

Pour créer un mot de passe, évitez d'utiliser des informations que d'autres personnes pourraient connaître ou deviner facilement, comme :

- votre surnom ou vos initiales
- le nom de votre enfant ou de votre animal de compagnie
- une date d'anniversaire ou une année importante
- le nom de votre rue
- les numéros compris dans votre adresse

Évitez les mots, expressions et séquences simples et faciles à deviner, comme :

- les mots et expressions évidents, tels que « mot de passe » ou « mdp »
- les séquences telles que « abcd » ou « 1234 »
- les touches séquentielles du clavier telles que « qwerty » ou « azerty »

Dossiers électroniques

Les dossiers électroniques qui contiennent des renseignements personnels concernant les électrices et les électeurs doivent être stockés sous forme chiffrée sur un périphérique de stockage de données ou dans une application protégé(e) par un mot de passe, et non sur le disque dur d'un ordinateur portable ou personnel.

Ordinateurs portables et personnels

- L'accès aux ordinateurs portables et personnels doit être protégé par un mot de passe et toutes les données stockées sur le disque dur doivent être chiffrées et conservées dans un emplacement sécurisé.
- D'autres mesures de protection, telles que l'installation de logiciels antivirus et de pare-feu personnels, peuvent être prises.
- Le verrouillage d'écran par mot de passe doit être activé sur les ordinateurs portables et personnels laissés temporairement sans surveillance.

Courriels

- En cas de travail hors des locaux, notamment à domicile, les membres du personnel, les bénévoles ou les mandataires doivent éviter d'envoyer des renseignements personnels concernant les électrices et les électeurs par courriel.
- Si des renseignements personnels doivent être envoyés par courriel, le courriel en question et toutes les pièces jointes doivent être chiffrés.

Dossiers papier

- Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, les dossiers papier doivent être conservés dans des classeurs fermés à clé.
- En déplacement, les dossiers papier doivent être transportés de manière sécurisée dans un contenant fermé à clé et rester en possession des membres du personnel, des bénévoles ou des mandataires de l'entité politique.
- En cas d'utilisation à domicile, seuls les membres du personnel, les bénévoles ou les mandataires de l'entité politique doivent avoir accès aux dossiers.
- Lorsque des photocopies des documents de liste sont requises, les photocopieuses ne doivent pas être laissées sans surveillance pendant l'exécution des copies.

Utilisation des dossiers en dehors des locaux

Les documents originaux doivent être conservés en lieu sûr et demeurer dans les locaux. Les membres du personnel, les bénévoles ou les mandataires de l'entité politique doivent obtenir les approbations nécessaires pour sortir des documents des locaux, et il est nécessaire de tenir un registre dans lesquels seront précisées la nature des

renseignements utilisés en dehors des locaux et l'identité de la personne responsable.

Transports en commun et autres espaces publics

Les membres du personnel, les bénévoles ou les mandataires de l'entité politique ne doivent jamais consulter de renseignements personnels sur les électrices et les électeurs, sous forme imprimée ou électronique, dans les transports en commun ou d'autres espaces publics.

Section 9 : Exigences relatives à la gestion des atteintes à la vie privée

Une atteinte à la vie privée désigne toute situation où des renseignements personnels concernant une électrice ou un électeur sont recueillis, utilisés, divulgués, conservés ou supprimés d'une manière qui n'est pas conforme aux lois applicables (par exemple, la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*) ainsi qu'aux politiques et aux procédures en matière de protection des renseignements personnels. Voici des exemples d'atteinte à la vie privée :

- accès, modification ou copie non autorisés des renseignements personnels d'une électrice ou d'un électeur
- perte ou vol des renseignements personnels d'une électrice ou d'un électeur sous la garde et le contrôle de l'entité politique, sous quelque forme que ce soit

Les atteintes à la vie privée peuvent être involontaires ou délibérées. Une atteinte à la vie privée peut concerner des renseignements agrégés ou dépersonnalisés s'il est raisonnablement prévisible que ces renseignements peuvent être utilisés, seuls ou avec d'autres renseignements disponibles, pour identifier une personne. Il y a atteinte présumée à la vie privée lorsqu'il est raisonnable de croire qu'une atteinte à la vie privée, telle que définie ci-dessus, s'est produite.

L'accès non autorisé, qu'il soit avéré ou présumé, et la perte et le vol de documents dans lesquels figurent des renseignements personnels sur des électrices ou des électeurs constituent des atteintes à la vie privée et exigent la prise de mesures rapides et efficaces. Chaque incident devra être abordé selon une approche adaptée. Toutefois, le directeur général ou la directrice générale de la protection de la vie privée devrait :

- avertir immédiatement le directeur général ou la directrice générale des élections d'Élections Ontario de la situation et des mesures prises pour la contenir ou l'atténuer, en envoyant un courriel à l'adresse priv@elections.on.ca (<mailto:priv@elections.on.ca>)
- limiter l'étendue de l'incident, en trouver la source et atténuer les dommages qui en découlent
- garder une trace écrite des circonstances ayant conduit à l'incident ou signaler l'incident à la police
- examiner et mettre à jour les politiques, les processus et les procédures internes de l'entité politique afin d'éviter tout nouvel incident à l'avenir

Les municipalités, les ***** CADSS et les conseils scolaires des territoires non érigés en municipalité doivent aviser immédiatement le directeur général ou la directrice générale des élections d'Élections Ontario de toute atteinte à la confidentialité des documents de liste d'Élections Ontario et appliquer leurs propres protocoles de gestion des incidents.

Annexe A : Critères d'acceptation de la politique de protection de la vie privée

En vertu de l'article 17.6 de la Loi, les entités politiques qui souhaitent consulter des renseignements personnels détenus par Élections Ontario sur des électrices et des électeurs sont tenues d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection de la vie privée. Elles doivent soumettre leur politique à Élections Ontario avant de demander l'accès à des documents de liste issus du Registre.

On trouvera ci-après les critères d'acceptation minimum des politiques de protection de la vie privée déposées auprès d'Élections Ontario.

Section 1 : Portée de la politique

Dans cette section, l'entité doit indiquer à qui et à quoi s'applique la politique (c'est-à-dire tous les documents de liste fournis par Élections Ontario).

Section 2 : Restriction d'utilisation

Dans cette section, l'entité doit indiquer les mesures qu'elle prend pour que les membres de son personnel, ses bénévoles ou ses mandataires respectent les restrictions prévues à l'article 17.4 de la Loi concernant l'utilisation des documents de liste, c'est-à-dire pour que ces renseignements ne soient utilisés qu'à des fins électorales et non à des fins

commerciales. Elle doit également préciser :

- les utilisations autorisées des renseignements sur des électrices et des électeurs (communication avec les électrices et des électeurs, demande de soutien à une campagne électorale, recrutement de militantes et de militants pour un parti)
- les mesures mises en œuvre pour suivre la diffusion des documents de liste et gérer les formulaires de reconnaissance écrite ou numérique prescrits par l'article 17.4 de la Loi

Section 3 : Exigences en matière de confidentialité

3.1 Mise en place et application des contrôles de confidentialité

L'entité doit recenser l'ensemble des mesures de sécurité qu'elle met en œuvre pour s'assurer que tous ses représentants et représentantes respectent les exigences en matière de confidentialité prévues par la Loi, les présentes lignes directrices et sa propre politique de protection de la vie privée.

Les mesures de sécurité comprennent tout dispositif visant à protéger les renseignements personnels des électrices et des électeurs reçus sous forme imprimée et par voie électronique. Les catégories suivantes doivent être prévues :

Contrôles administratifs

Procédures visant à préserver la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels des électrices et des électeurs en limitant l'accès aux renseignements strictement nécessaires et aux personnes de confiance, ainsi qu'en désignant une personne responsable de la mise en place des mesures de confidentialité

Contrôles techniques

Mots de passe, pistes d'audit, chiffrement, pare-feu et autres dispositifs techniques de sécurité visant à réduire le plus possible le risque d'accès non autorisé aux renseignements personnels des électrices et des électeurs

Contrôles physiques

Procédures restreignant l'accès aux zones où sont conservés les renseignements personnels des électrices et des électeurs

3.2 Protocole de suppression des documents de liste

L'entité doit fournir des renseignements sur les protocoles mis en place pour veiller au respect des exigences de destruction sécurisée des documents de liste qui n'ont plus d'utilité à des fins électorales. Les protocoles de suppression doivent être conformes aux présentes lignes directrices.

3.3 Formation sur les contrôles de confidentialité

L'entité doit fournir des renseignements sur les activités de formation qu'elle organise à l'intention de ses représentants et représentantes pour qu'ils connaissent et respectent les mesures et les contrôles de confidentialité.

3.4 Gestion des atteintes à la vie privée

L'entité doit donner des précisions sur les processus internes mis en œuvre pour contenir et gérer les cas de consultation, de divulgation, d'utilisation, de modification ou de suppression accidentelle ou non autorisée des renseignements personnels des électrices et des électeurs. Elle doit décrire les processus de gestion des atteintes à la vie privée, notamment en ce qui concerne la notification au directeur général ou à la directrice générale des élections de la perte, du vol ou de la consultation non autorisés des renseignements personnels des électrices et des électeurs.

Section 4 : Rôles et responsabilités

Dans cette section, l'entité doit indiquer des renseignements concernant ce qui suit :

- les responsabilités de son directeur général ou de sa directrice générale de la protection de la vie privée pour ce qui est de prévenir les risques de consultation, de divulgation, d'utilisation, de modification ou de suppression accidentelle ou non autorisée des renseignements personnels des électrices et des électeurs et de satisfaire à l'ensemble des obligations de dépôt prévues dans les présentes lignes directrices
- les responsabilités de son directeur général ou de sa directrice générale de la protection de la vie privée en ce qui concerne la mise en place générale et l'application de la politique de protection de la vie privée, dont il ou elle doit être signataire
- les responsabilités en matière de confidentialité de tous les représentants et représentantes des entités politiques (partis politiques, candidates et candidats, députées et députés, membres du personnel, bénévoles, mandataires, etc.)

Section 5 : Approbation de la politique de protection de la vie privée

Dans cette section, l'entité doit indiquer les renseignements suivants :

- la date d'entrée en vigueur de la politique de protection de la vie privée
- le nom et la signature de son directeur général ou de sa directrice générale de la protection de la vie privée
- la date à laquelle son directeur général ou sa directrice générale de la protection de la vie privée a signé la politique

Annexe B : Attestation pour l'accès à la liste des électeurs (F0101)

Attestation pour l'accès à la liste des électeurs : Le présent formulaire doit être rempli par tous les particuliers non employés par Élections Ontario qui accèdent aux renseignements figurant sur le registre des électeurs, que ces renseignements soient copiés ou examinés sous forme imprimée ou électronique

Annexe C : Distribution des listes électorales (F0315)

Distribution des listes électorales Indiquer le nom et le numéro de la circonscription électorale. Ce formulaire sert à faire le suivi des listes électorales que les candidates et les candidats distribuent à leur personnel et à leurs mandataires. Il doit être retourné à la directrice ou au directeur du scrutin dans les cinq jours suivant le jour du scrutin

Annexe D : Mise à jour annuelle des registres – Formulaire de suivi de la diffusion pour les partis politiques – Spécimen

Mise à jour annuelle des registres de 2020 Formulaire de suivi de la diffusion pour les partis politiques : À remplir à mesure qu'est donné l'accès aux renseignements personnels des électrices et des électeurs

Annexe E : Mise à jour annuelle des registres – Formulaire de suivi de la diffusion pour les députées et les députés – Spécimen

Mise à jour annuelle des registres de 2020 Formulaire de suivi de la diffusion pour les députées et les députés : Tableau de suivi de la diffusion

Annexe F : Diffusion des documents de liste – Aperçu

On trouvera ci-après une liste des documents de liste pouvant être diffusés sur demande. Sauf indication contraire, ces documents sont communiqués par le directeur général ou la directrice générale des élections.

Docu- ments de liste et services	Desti- nataires autori- sés	Portée	Renseignem- ents personnels des électrices et des électeurs	For- mat	Date de disponi- bilité pour la diffusio- n
Mise à jour annuelle des registres	Partis politi- ques inscrits	Ensem- ble de l'Ontari- o ou circons- cription élector- ale précise, en fonctio- n de la mise à jour	Nom, identifiant unique et adresses personnelle et postale	Fichi- ers de don- nées élect- roni- ques	Au plus tard le 31 déce- mbre de chaque année
	Déput- ées et députés	Circons- cription élector- ale de la député- e ou du député			
Registre des électeur	Partis politi- ques	Ensem- ble de l'Ontari	Nom, identifiant unique et	Fichi- ers de	Pendant les mises à jour

Docu- ments de liste et services	Desti- nataires autori- sés	Portée	Rensei- gnem- ents personnels des électrices et des électeurs	For- mat	Date de disponi- bilité pour la diffusio- n
s absents	inscrits	o ou circons- cription élector- ale précise, en fonctio- n de la mise à jour	adresses personnelle et postale	donn- ées élect- roni- ques	annuelle s des registres, sous la forme d'une liste distincte avec les listes électorales préliminaires (LEP) et les Listes des électeurs le jour du scrutin
	Déput- ées et députés	Circons- cription élector- ale de la députée ou du député	Nom, identifiant unique et adresse personnelle	Fichi- ers de don- nées élect- roni- ques	

Docu- ments de liste et services	Desti- nataires autori- sés	Portée	Renseigne- ments personnels des électrices et des électeurs	For- mat	Date de disponi- bilité pour la diffusio- n
	Candid- ates et candid- ats provin- ciaux inscrits	Circons- cription élector- ale de la candid- ate ou du candid- at	Nom, identifiant unique et adresse personnelle	Fichi- ers de don- nées élect- roni- ques	Sous la forme d'une liste distincte avec les LEP et les Listes des électeurs le jour du scrutin
Liste électorale prélimi- naire provinci- ale	Partis politiques inscrits	Ensem- ble de l'Ontari- o dans le cadre d'une électio- n général- e ou circons- cription	Nom, identifiant unique, numéro du bureau de vote et adresses personnelle et postale	Fichi- ers de don- nées élect- roni- ques	Dans les plus brefs délais à compter de la publicati- on du décret de convocat- ion des électeurs

Docu- ments de liste et services	Desti- nataires autori- sés	Portée	Renseigne- ments personnels des électrices et des électeurs	For- mat	Date de disponi- bilité pour la diffusio- n
		élector- ale donnée dans le cadre d'une électio- n partiell e			

Docu- ments de liste et services	Desti- nataires autori- sés	Portée	Renseigne- ments personnels des électrices et des électeurs	For- mat	Date de disponi- bilité pour la diffusio- n
Liste électorale préliminaire provinciale	Greffières et greffiers municipaux	Chaque circonscription électorale couverte par l'administration municipale concernée (en totalité ou en partie)	Nom, numéro du bureau de vote et adresses personnelle et postale	Fichier PDF électronique	Dans les plus brefs délais à compter de la publication du décret de convocation des électeurs
	Candidates et candidats inscrits	Circonscription électorale de la candidate ou du candidat	Nom, identifiant unique, numéro du bureau de vote et adresses personnelle et postale	Un fichier PDF électronique et, sur	Dans les plus brefs délais à compter de la publication du décret

Docu ments de liste et services	Desti natair es autori sés	Portée	Rensei gnem ents personnels des électrices et des électeurs	For mat	Date de disponi bilité pour la diffusio n
		at		dem ande , un exe mpla ire papi er	de convocati on des électeurs
Liste des électeur s pour le vote par anticipat ion	Partis politiq ues inscrits	Ensem ble de l'Ontari o dans le cadre d'une électio n général e ou circons cription élector ale donnée dans le cadre d'une	Nom, identifiant unique, numéro du bureau de vote, adresses personnelle et postale, indication sur la participation ou non des électrices et électeurs au scrutin	Fichi er de don nées élect roni que	Environ deux jours avant la période de vote par anticipati on

Docu- ments de liste et services	Desti- nataires autori- sés	Portée	Renseigne- ments personnels des électrices et des électeurs	For- mat	Date de disponi- bilité pour la diffusio- n
		élec- tion partiell- e			
	Candid- ates et candid- ats inscrits	Circons- cription élector- ale de la candid- ate ou du candid- at		Un fichi- er PDF élec- troni- que et, sur dem- ande , un exe- mpla- ire papi- er	Environ deux jours avant la période de vote par anticipati- on
Liste des noms rayés des votants	Partis politiq- ues inscrits	Pour chaque circons- cription élector	Identifiant unique, numéro du bureau de vote,	Accès en ligne et fichi	Disponib- le pendant toute la période

Docu- ments de liste et services	Desti- nataires autori- sés	Portée	Renseigne- ments personnels des électrices et des électeurs	For- mat	Date de disponi- bilité pour la diffusio- n
(vote par bulletin spécial, vote par anticipat- ion et vote le jour du scrutin)		ale	circonscription électorale, date et heure de vote de l'électrice ou de l'électeur	ers télé- charg- eables	électoral à partir du jour 28 sur le Portail des partis sous forme de fichier au format .txt

Docu- ments de liste et services	Desti- nataires autori- sés	Portée	Renseigne- ments personnels des électrices et des électeurs	For- mat	Date de disponi- bilité pour la diffusio- n
Liste des noms rayés à l'intention des candidats	Candidates et candidats inscrits	Circonscription électorale de la candidate ou du candidat	Nom, identifiant unique et adresse personnelle	Un exem- plaire papier, sur demande	Sur demande de la candidate ou du candidat à la directrice ou au directeur du scrutin à partir du jour 28
Liste des électeurs pour le jour du scrutin (cette liste comprend des renseignements sur les	Partis politiques inscrits (uniquement pour les circonscriptions électorales)	Ensemble de l'Ontario dans le cadre d'une élection générale ou circonscription	Nom, identifiant unique, numéro du bureau de vote, adresses personnelle et postale (sauf pour les électrices et les électeurs)	Copie électronique	Environ trois jours avant le jour du scrutin

Docu- ments de liste et services	Desti- nataires autori- sés	Portée	Renseigne- ments personnels des électrices et des électeurs	For- mat	Date de disponi- bilité pour la diffusio- n
électrice s et les électeurs votant par anticipat- ion et par bulletin spécial)	ales compt- ant une candid- ate ou un candid- at inscrit)	cription élector- ale donnée dans le cadre d'une électio- n partiell- e	votant par bulletin spécial), indication sur la participation ou non des électrices et des électeurs au scrutin et numéro de séquence du bureau de vote		
	Candid- ates et candid- ats déclar- és	Circons- cription élector- ale de la candid- ate ou du candid- at		Un fichi- er PDF élect- roni- que et, sur dem- ande , un exe- mpla- ire papi	Environ trois jours avant le jour du scrutin

Docu me nts de liste et services	Desti natair es autori sés	Portée	Renseignem ents personnels des électrices et des électeurs	For mat	Date de disponi bilité pour la diffusio n
				er	
Liste des électeur s ayant voté le jour du scrutin (format grille de bingo)	Candid ates et candid ats déclar és ou person nes représ entant les candid ats	Circons cription élector ale de la candid ate ou du candid at	Numéro de séquence du bureau de vote	Un exe mpla ire papi er, sur dem ande	Disponib le sur demand e

Docu- ments de liste et services	Desti- nataires autori- sés	Portée	Rensei- gnem- ents personnels des électrices et des électeurs	For- mat	Date de disponi- bilité pour la diffusio- n
Liste des électrices et des électeurs à l'issue du scrutin	Partis politi- ques inscrits	Ensem- ble de l'Ontari- o dans le cadre d'une électio- n général- e ou circons- cription élector- ale donnée dans le cadre d'une électio- n partiell- e	Nom, identifiant unique, adresses personnelle et postale et indication sur la participation ou non des électrices et des électeurs au scrutin	Fichi- er de don- nées élect- roni- que	Six mois après une élection partielle et six à neuf mois après une élection générale
Liste électorale	Greffières et greffier	Rensei- gnem- ents	Nom, identifiant unique, date	Fichi- er de	Disponi- ble sur demande

Docu- ments de liste et services	Desti- nataires autori- sés	Portée	Renseigne- ments personnels des électrices et des électeurs	For- mat	Date de disponi- bilité pour la diffusio- n
prélimi- naire pour les scrutins locaux	rs munici- paux, CADSS et conseil s scolair es des territo- res non érigés en munici- palité	élector- aux relatifs à l'admini- stration concer- née	de naissance, adresse ou propriété admissible, adresse postale, quartier et bureau de vote, désignation de soutien scolaire et statut de résidence	donn- ées élect- roni- que	e

Approbation

Le tableau ci-après indique les dates d'autorisation, de modification et d'examen de la présente politique.

Lignes directrices relatives à l'utilisation des documents électoraux	
Autorisation	Greg Essensa Directeur général des élections Date : 28 novembre 2023

Date d'entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2024
Date de dernière modification	19 octobre 2021
Date de prochain examen (une fois par cycle électoral)	Après l'élection générale de 2026
Coordonnées	Affaires internes, équipe des politiques ceo@elections.on.ca (mailto:ceo@elections.on.ca)

(156-G194F)

Code Criminel

Désignation de techniciens qualifiés (Les échantillons d'haleine)

L'AVIS PRESENT est donné qu'en vertu du paragraphe 320.4(a) du Code Criminel du Canada, l'honorable Michael Kerzner, Solliciteur général, le 15 août 2023, désigna les personnes suivantes comme étant qualifiées pour manipuler les alcootest approuvé connu sous de nom de Intoxilyzer® 8000C.

Lisa Boucher
Lake Helen Police Service

Dylan Clarke
Ontario Provincial Police

Mark Degen
Ontario Provincial Police

Danielle Hebert
Ontario Provincial Police

Alex Hickey
Ontario Provincial Police

John D. Hill
Ontario Provincial Police

Guillaume Levesque
Ontario Provincial Police

Christian Maltais
Ontario Provincial Police

Matthew Mead
Ontario Provincial Police

Scott Neufeld
Canada Border Services Agency

Brett Norton
Sault Ste. Marie Police Service

Giovanni Oliverio
Canada Border Services Agency

Brady Robertson
Ontario Provincial Police

Orrette Robinson
Sault Ste. Marie Police Service

Hilary Summerfield
Ontario Provincial Police

Thomas van Drunen
Wikwemikong Tribal Police Service

Paul Vendramin
Sault Ste. Marie Police Service

Ryan Vendramin
Sault Ste. Marie Police Service

Nathan Woods
Ontario Provincial Police

(156-G195)

L'AVIS PRESENT est donné qu'en vertu du paragraphe 320.4(a) du Code Criminel du Canada, l'honorable Michael Kerzner, Solliciteur général, le 6 novembre 2023, désigna les personnes suivantes comme étant qualifiées pour manipuler les alcootest approuvé connu sous le nom de Intoxilyzer® 8000C.

Cody Baxter
Ontario Provincial Police

Brad Bodz
Ontario Provincial Police

Keith Brown
Ontario Provincial Police

Ryan Crosetta
Owen Sound Police Service

Dean Ferris
Ontario Provincial Police

Joe Kieswetter
Ontario Provincial Police

Cameron Lohr
Ontario Provincial Police

Ryan McIsaac
Ontario Provincial Police

Neal Shepherd

Ontario Provincial Police

Jason Steward

Ontario Provincial Police

Nathan Symons

Ontario Provincial Police

Daniel Zizian

Ontario Provincial Police

(156-G196)

L'AVIS PRESENT est donné qu'en vertu du paragraphe 320.4(a) du Code Criminel du Canada, l'honorable Michael Kerzner, Solliciteur général, le 15 août 2023, désigna les personnes suivantes comme étant qualifiées pour manipuler les alcootest approuvé connu sous de nom de Intoxilyzer® 8000C.

Kevin Richard Dawdy

Brantford Police Service

Dusan Dragicevic

Halton Regional Police Service

James Foster

Halton Regional Police Service

Mohammad Abid Ali Haji

Toronto Police Service

Logan Hiltz

Ontario Provincial Police

Zach MacKenzie

Brantford Police Service

Gil Medeiros

Toronto Police Service

Brent Osborne
Barrie Police Service

Matthew Roberge
Ontario Provincial Police

Matthew Rooney
York Regional Police

Jay Towns
Barrie Police Service

Nicholas Wasyluk
Toronto Police Service

(156-G197)

L'AVIS PRESENT est donné qu'en vertu du paragraphe 320.4(a) du Code Criminel du Canada, l'honorable Michael Kerzner, Solliciteur général, le 15 août 2023, désigna les personnes suivantes comme étant qualifiées pour manipuler les alcootest approuvé connu sous de nom de Intoxilyzer® 8000C.

Colin Bowers
Peel Regional Police Service

Connor Brunt
Ontario Provincial Police

Jean Carlos Calderon
Ontario Provincial Police

Ashley Dorsey
Peel Regional Police Service

Douglas Eaton
Ontario Provincial Police

Fallon Haydar

Peel Regional Police Service

Owen Hickey
Ontario Provincial Police

Mark Morrison
Peel Regional Police Service

Roshanda K. Robinson
Peel Regional Police Service

(156-G198)

Avis du gouvernement — Autres

Loi sur l'impôt foncier provincial

VEUILLEZ PRENDRE EN NOTE, que **nous** avons préparé et consigné dans le présent document une liste des terres pour lesquelles des avis ont été émis conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial. **NOUS VOUS AVISONS** que le montant total de l'impôt, des amendes, de l'intérêt encouru et des coûts figurant sur les avis envoyés doivent être payés au plus tard le 30^e jour de novembre 2024, faute de quoi la terre en question et tous les droits connectés seront saisissables et confisquables au profit de la Couronne, le 1^{er} jour de décembre 2024 sur présentation d'un certificat du Sous-ministre signé de sa main et détenant le sceau officiel.

(CECI NE CONSTITUE PAS UNE VENTE POUR IMPÔTS. On ne peut faire l'acquisition des terres énumérées ci-dessous en versant le paiement des impôts.)

Daté le 30^e jour de novembre 2023 à Oshawa, Ontario

P. MONASTYRSKY
DIRECTEUR, IMPÔTS FONCIERS
DIRECTION DE L'OBSERVATION FISCAL
MINISTÈRE DES FINANCES
OSHAWA (ONTARIO)

Description foncière

Région de Nipissing

N^o de rôle 4899.300.001.00250.0000

JOCKO LOCATION CL 10588 RP36R10635 PART

1 PCL 28904 NIP

4,064.48\$

N^o de rôle 4899.360.001.06800.0000POITRAS PLAN M229 LOT 3 PCL 20740 NIP

8,193.52\$

N^o de rôle 4899.360.001.08100.0000POITRAS PLAN M229 LOT 16 PCL 23146 NIP

8,053.27\$

N^o de rôle 4899.360.001.15700.0000POITRAS TWP PLAN M-266 L 93 PCL 23874 NIP

13,893.40\$

Région de Parry Sound-Ouest

N^o de rôle 4998.150.001.01400.0000HENVEY CON A PT LOT 5 RP 42R19569
*****PARTS 1 TO 4 PCL 2387 NS

3,896.72\$

N^o de rôle 4998.150.001.05600.0000HENVEY CON 6 PT LOTS 4 AND 5 AND RP 42R14489
*****PARTS 1 TO 9 PCL 3744 AND 9698 NS

3,554.17\$

Région de Parry Sound-Est

Nº de rôle 4999.050.003.08990.0000

LAURIER CON 14 PT LOT 9 RP42R15646 PART 1

PCL 19496 NS

5,193.67\$

Nº de rôle 4999.050.006.04024.0000

LAURIER C13 L21PT RP42R4282 PART 3 PCL 12636 NS

7,836.91\$

Nº de rôle 4999.080.006.01600.0000

EAST MILLS CON 12 PT LOT 21 PSR377 PART 2 PCL

8160 N/S

3,541.37\$

Nº de rôle 4999.140.002.06900.0000

WILSON CON 10 PT BROKEN LOTS 2 AND 3 AND RP

PSR1534 PARTS 2 AND 3 RP 42R18996 PARTS 2 AND 3

PCLS 1819 AND 10341 NS

3,863.16\$

Nº de rôle 4999.140.006.03940.0000

WILSON CON 13 PT LOT 20 RP 42R17503 PART 1 3,505.52\$

Région de Manitoulin

Nº de rôle 5102.030.001.13900.0000

DAWSON CON 8 LOT 13 3,522.63\$

Nº de rôle 5102.050.001.12001.0000

ROBINSON CON 8 PT LOT 18 RP 31R1989 PART 1 3,452.09\$
***** ****

Région de Sudbury

Nº de rôle 5202.470.000.19900.0000

CASCADEN CON 5 LOT 2 & 3 PLAN 53M-1145 LOT

17 PCL 53M-1145-17

4,326.47\$

Région d'Espanola

Nº de rôle 5283.020.001.00174.0000

MONGOWIN SEC C PT LOT 5 PLAN M1110 LOT 1
***** ****

PCL M-1110-1

7,343.19\$

Région de Chapleau

Nº de rôle 5289.570.006.00902.0000

PANET CON 1 LOT 6 LOC GH34 RP 53R15266 PART 1

PCL 19157

3,340.50\$

Région de Sudbury

Nº de rôle 5299.520.008.05500.0000

IVANHOE PT SUMMER RESORT LOCATION AE
....

149 PCL 10628
.....
4,416.94\$

Région de Kirkland Lake

Nº de rôle 5480.080.000.32304.0000

PLAN 54M-349 LOT 4 PCL 54M-349-4
.....
4,368.53\$

Nº de rôle 5480.090.010.08400.0000

PLAN M114T LOTS 168 TO 170 PCLS 9292, 9293, 11211CST
4,012.40\$

Nº de rôle 5480.120.020.08800.0000

MAISONVILLE CON 2 N PT LOT 10 MCL65432
..... ...

PCL 8589CST
.....
3,107.04\$

Nº de rôle 5480.130.000.00500.0000

BENOIT CON 1 N PT LOT 2 MC L4287 PCL 523
..... ...
2,929.92\$

Région de Timiskaming-Est

Nº de rôle 5490.020.000.34401.0000

LORRAIN CON 12 N PT LOT 1 BG RP 54R405 PART 1
..... ...

PCL 24578SST
.....
59,118.71\$

Région de Hearst

N^o de rôle 5620.011.006.00800.0000WAY CON 2 PT LOT 9 RP CR1373 PARTS 1 AND 2

RP 6R2071 PART 1 4,933.85\$

N^o de rôle 5620.011.006.02200.0000PLAN M13C LOT 14 PCL 7334CC

3,525.52\$N^o de rôle 5620.012.001.03900.0000PLAN M131C LOT 1 PCL 8114CC PT

3,345.12\$N^o de rôle 5620.012.002.30900.0000LOWTHER CON 8 E PT LOT 20 PCL 1918CC

2,996.55\$N^o de rôle 5620.013.002.04701.0000HANLAN CON 1 W PT LOT 23 RP 6R4565 PART
*****1 PCL 11584CC

3,694.48\$

Région de Kapuskasing Smooth Rock Falls

N^o de rôle 5630.030.000.16600.0000OBRIEN CON 10 PT LOT 7 PCL 6580CC PT

3,954.34\$

Région de Cochrane Iroquois Falls

Nº de rôle 5640.110.020.08900.0000

FOX CON 3 S PT LOT 12 PCL 212NEC
***** ** ****

3,035.08\$

Nº de rôle 5640.120.000.06500.0000

BROWER CON 3 N PT LOT 3 PCL 2141NEC
***** *** ****

3,087.21\$

Région de James Bay Lowlands

Nº de rôle 5699.000.006.00916.0000

PCL 5-1, 6M-442 LOT 5 4,104.27\$

Région d'Algoma

Nº de rôle 5727.050.000.02500.0000

CON 6 LOT 7PT W1/2 PCL 4777 AWS RP AR127 PART 3 3,810.24\$
***** **** *

Nº de rôle 5727.050.000.27800.0000

CON 4 LOT 12 S1/2 PT PCL 74 ACRL
***** ** ****

4,272.06\$

Nº de rôle 5727.070.000.22903.0000

SEC 29 SW1/4PT RP 1R7005 PART 3 5,197.10\$
***** *****

Nº de rôle 5727.080.001.06800.0000

PLAN H807 LOT 110 PT RCP

3,625.22\$

Nº de rôle 5727.080.001.20200.0000

PLAN H807 LOT 124PT RCP

3,804.97\$

Nº de rôle 5727.080.002.06700.0000

PLAN RCP H812 LOT 135 3,758.88\$

Nº de rôle 5727.080.002.11600.0000

PLAN H812 LOT 59 RCP SEC 26PT R/W

3,474.54\$

Nº de rôle 5727.080.002.47000.0000

SEC 29 NE1/4 PT PCL 3796 AWS RP 1R2390 PART 2 3,472.65\$

Nº de rôle 5727.080.002.47001.0000

SEC 29 NE1/4 PT SR LOC CK189 RP 1R2390 PART

1 PCL 6943 AWS

3,543.60\$

Nº de rôle 5727.090.000.00500.0000

KARS PT SEC 1 PT SEC 2 PT SEC 3 PT SEC 4

3,725.42\$

Nº de rôle 5727.110.000.00600.0000

PLAN H413 LOT 3 NPT

3,544.82\$

Nº de rôle 5727.110.000.39700.0000

PLAN H487 PT LOT 25 RP RD8 PARTS 1

AND 2 UNREG

2,984.97\$

Nº de rôle 5727.160.000.26400.0000

SEC 26 SE1/4PT SW1/4PT

3,451.91\$

Nº de rôle 5727.270.000.13200.0000

CON 3 PT LOT 12 AND RP 1R10616 PART 4 PCL

9264 ACS

3,972.21\$

Nº de rôle 5727.270.000.24101.0000

CON 1 LOT 4PT PCL 5002 ACS RP AR35 PART 1 3,661.18\$

Nº de rôle 5727.280.001.06801.0000

CON 2 LOT 12SPT PCL 9179ACS RP 1R10320 PART 1 2,880.63\$

Nº de rôle 5799.336.000.00700.0000

SR LOC SK36 PCL 1102 AES

3,871.28\$

Région de Nipigon-Red Rock

Nº de rôle 5810.620.000.04200.0000

CON 6 W PT LOT 4 PCL 5536 TBF LYON TWP

3,847.76\$

Nº de rôle 5810.620.000.09600.0000

CON 8 E PT LOT 5 PCL 8421 TBF LYON TWP

3,727.94\$

Nº de rôle 5810.750.000.03918.0000

CON 1 E PT LOT 5 PCL 21909 TBF STIRLING TWP
***** ** *****
2,527.37\$

Nº de rôle 5810.750.000.11200.0000

CON 3 E PT LOT 1 PCL 10805 TBF STIRLING TWP
***** ** *****
2,632.39\$

Région de Lakehead

Nº de rôle 5815.030.000.11300.0000

LOC PP264 PCL 5000 FWF CASTOR ISLAND HAGEY TWP
***** *****
3,510.74\$

Nº de rôle 5815.030.001.15302.0000

HAGEY PT MINING LOC TB28059

3,685.68\$

Nº de rôle 5815.080.000.03500.0000

CON A PT LOT 43 PCL 3437 FWF DAWSON RD
***** *****
2,636.73\$

Nº de rôle 5815.080.000.03700.0000

CON A PT LOT 45 & RD ALLOW RP FWR24 PART 1
***** *****

PCL 15987 TBF DAWSON RD
***** *****
3,228.89\$

Nº de rôle 5815.080.000.24500.0000

CON 2 PT LOT 30 RP 55R3772 PART 1 & PART 3 TO 14
***** *****

PCL 3663 FWF DAWSON RD

2,925.54\$

N^o de rôle 5815.110.000.24500.0000

PLAN M172 LOT 14 & PT HM194 RP 55R5694 PART 7 & 8

PCL 22482 & 22499 TBF GORHAM TWP

5,034.84\$

N^o de rôle 5815.110.001.16500.0000

CON 3 PT S 1/2 LOT 17 PCL 13884 TBF GORHAM TWP

4,445.86\$

N^o de rôle 5815.110.001.24700.0000

CON 5 S PT LOT 8 RP 55R3549 PT PART 4 PCL 5321

TBF GORHAM TWP

3,718.83\$

N^o de rôle 5815.110.001.26900.0000

CON 5 PT N 1/2 LOT 16 RP 55R8761 PART 1 PCL 24671

TBF GORHAM TWP

4,153.79\$

N^o de rôle 5815.120.000.44400.0000

PLAN 431 PT BLK C RP 55R4920 PART 1 SIBLEY TWP

12,305.35\$

N^o de rôle 5815.150.000.08700.0000

CON 2 S PT LOT 3 PCL 1273 FWF LYBSTER TWP (L-205)

3,903.90\$

Nº de rôle 5815.200.000.01700.0000

PT UNSURVEYED TERRITORY PT MINING LOC 71Z RP

55R7030 PARTS 3 AND 4 7,082.19\$

Région d'Armstrong

Nº de rôle 5885.000.000.01800.0000

PLAN M85 LOT 19 PCL 5805

3,017.36\$

Nº de rôle 5885.000.000.01900.0000

PLAN M85 LOT 20 & 21 PCL 6089 & 6009

3,078.21\$

Nº de rôle 5885.000.000.04700.0000

PLAN M85 LOT 48 PCL 9843 TBF

3,409.85\$

Nº de rôle 5885.000.000.22674.0000

LOC CL 10831 RP 55R11206 PART 1 PCL 27028 TBF

MACKENZIE LAKE RD BEAR HUNTING BASE CAMP

3,112.88\$

Région de Thunder Bay

Nº de rôle 5898.840.000.21400.0000

CON 1 PT LOT 6 PCL 8211 TBF FOWLER TWP

5,166.39\$

Nº de rôle 5898.840.000.35100.0000

FOWLER CON 3 PT BKN LOT 9 SRL FD38 PT LOC CL16084

AND RP 55R13095 PART 1 PCL 13322 TBF

5,410.20\$

Nº de rôle 5898.860.000.04300.0000

PP477 PCL 7001 DFWF SHEBANDOWAN LAKE HAINES TWSP

3,940.98\$

Nº de rôle 5899.490.880.02400.0000

SECTION HOUSE AT MCKIRDY STN PCL 9469 TBF

3,551.98\$

Nº de rôle 5899.503.890.00100.0000

LOC HK 282 & PT CL 4080 RP PAR405 PART 1 & RP

55R5868 PART 1 PCL 20602 & 22815 TBF

7,714.14\$

Région de Fort Frances Rainy River

Nº de rôle 5902.050.001.04500.0000

WATTEN SR LOC HA371 & 48R867 PTS 1 & 2 PCL 20739

4,122.73\$

Nº de rôle 5902.050.001.04600.0000

WATTEN SR LOC HA131 CON 1 PT LOT 30 & 48R2470

PART 3 PCL 24884 & 19637

5,901.20\$

Nº de rôle 5902.050.001.08900.0000

WATTEN SR LOC SM256 LOT 3 PROSPECT BAY PCL 19783
.....
3,749.63\$

Région de Mine Centre

Nº de rôle 5973.000.000.03200.0000

PLAN M75 LOTS 74 TO 80 88 TO 90 110 TO 113 118 119

124 TO 127 152 TO 154 170 LOTS C AND F
2,335.86\$

Nº de rôle 5973.000.000.17905.0000

EPT ML K244 PCL18896 GRID 13 MINE CENTRE
2,586.74\$

Nº de rôle 5973.000.000.20700.0000

LOCATION HA146 PT SRL REM PCL 19506
.....
2,284.36\$

Nº de rôle 5973.000.000.25600.0000

MINE CENTRE FF5497 PCL 14983 GRID 24 2,266.74\$
.....

Région de Rainy River (Atikokan)

Nº de rôle 5974.850.000.05200.0000

S OF BAKER PERCH LAKE SH198, SH173, SH172, SH194
..

PCLS 19516,18577,18576, 19529
12,574.07\$

Nº de rôle 5974.860.000.00100.0000

MCCAUL W OF LAKE SABAWI MLS E103 E104 PCL 699
.....

4,023.72\$

Région de Rainy River

Nº de rôle 5999.480.923.00512.0000

LOC SH441 & CL 13283 RP 48R3087 PART 2 & 3 RP

48R3979 PART 1 NAMAKAN LAKE 3,181.48\$

Région de Kenora

Nº de rôle 6007.020.000.33400.0000

PLAN M701 LOT 1 PCL 31578

5,526.96\$

Nº de rôle 6007.020.000.37502.0000

CLEARWATER BAY PT LOC D142 UNSURVEYED

TERRITORY RP 23R5922 PT PART 1 PCL 35377

3,576.47\$

Nº de rôle 6007.020.000.37503.0000

CLEARWATER BAY LOC CL 13488 & PT AGRICULTURAL

LOC D142 RP 23R11031 PART 1 TO 3 & RP 23R5922 PART 2 10,810.37\$

Nº de rôle 6007.020.000.40800.0000

LOC D146 PCL 812

3,863.91\$

Nº de rôle 6007.670.001.54900.0000

BR 82 PARCEL 20129 3,829.07\$

Région de Kenora

Nº de rôle 6088.240.000.00200.0000

KRL 12047 12048 PT 12046 RP 23R11254 PT 1

CONFEDERATION LAKE EARNGEY TWP

3,314.50\$

Nº de rôle 6088.380.000.90100.0000

CONANT PT UNSURVEYED TERRITORY LOC CL 14175

AND CL 14708 RP 55R12489 PART 1 RP 55R13056 PART 1 3,167.24\$

Région de Kenora

Nº de rôle 6089.490.930.03200.0000

PLAN M61 BLK 3 LOTS 1-4 & 33-36 PCL 36168 GOLD ROCK

3,211.12\$

Nº de rôle 6089.493.930.01400.0000

LOC CL6643 REB 35 23R2548 PARTS 1 AND 2 RP 23R8407

PART 3 PCL 29278 39782 DKF BASKET LAKE KENORA DISTRICT

3,032.88\$

Nº de rôle 6089.493.930.01500.0000

REB36 23R2507 PTS 1 & 2 PCLS 39820 39781 28472

PT CL 6643 223R8407 PTS 1 & 2

3,133.33\$

Nº de rôle 6089.500.910.00599.0000

MIN LOC AL 367 TO 373 AND BG 128 129 134 TO 136

149 PCLS 16591

16656 16677 16679 TBF KING BAY STURGEON LK MAPS G2543 G3140
3,080.63\$

Nº de rôle 6089.523.951.00600.0000

REB 23 KR2011 PT 1 RP23R6153 PT 3 PCLS 4643

6304 DEER LK
3,029.83\$

Région de Dryden

Nº de rôle 6096.520.004.06900.0000

CON 12 PT LOT 18 RP23R7041 PART 1 PCL 37253 ZEALAND TWSP

Nº de rôle 6096.580.002.06500.0000

CON 2 S PT LOT 8 ETON TWSP PCL 14985

Nº de rôle 6096.640.001.02805.0000

PLAN M777 LOT 5 PCL 33780

Nº de rôle 6096.640.003.29800.0000

PLAN M57 BLK 5 LOT 5 TO 6 PCL 3885 SOUTHWORTH TWP

Région de Sturgeon Lake

Nº de rôle 6097.000.000.06300.0000

PLAN M579 LOT 1 PCL 27996 & PART 3 TO 4

23R5557 PCL 34961 & 34962

1,794.53\$

Région de Kenora

Nº de rôle 6099.493.943.22000.0000

LOC S 812 PCL 5322 E SHORE GUN LAKE
***** **

2,980.14\$

(156-G199F)

Loi sur le mariage

LES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT PERMANENT autorisant à célébrer des mariages en Ontario ont été délivrés aux suivants :

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
Akum, Bernard Awasume	Windsor, ON, CA ***** **	27-Nov-2023
Burgetz, Stephanie Maria	Ottawa, ON, CA ***** **	27-Nov-2023
Doyle, Andrew	Brantford, ON, CA ***** **	27-Nov-2023
Maxi, Emile	Oshawa, ON, CA ***** **	27-Nov-2023

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
Orteza, Michael	Milton, ON, CA *****	27-Nov-2023
Zagordo, Martino Erui	Toronto, ON, CA *****	27-Nov-2023
Choi, Anthony	Markham, ON, CA *****	28-Nov-2023
Devgan, Tarun	Brampton, ON, CA *****	28-Nov-2023
Graves, Deborah	North York, ON, CA *****	28-Nov-2023
Lo, Jennifer Cheuk Fai	Toronto, ON, CA *****	28-Nov-2023
Malinowski, Ruth Susan	Kitchener, ON, CA *****	28-Nov-2023
Pollard, Earla Jacquelyne	London, ON, CA *****	28-Nov-2023
Castillo, Rizalino Sebuc	Mississauga, ON, CA *****	29-Nov-2023
Lee, Fook Yam	Toronto, ON, CA *****	29-Nov-2023
McEwan, Loretta	Limoges, ON, CA *****	29-Nov-2023

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
Walterhouse, James John	Maberly, ON, CA *****	29-Nov-2023
Dowling, Jessica Anne	Toronto, ON, CA *****	30-Nov-2023
Hsu, Tzu-Yun	North York, ON, CA *****	30-Nov-2023
Taylor, Robert Adjei	Brampton, ON, CA *****	30-Nov-2023
Wallace, Everton Alexander	Mississauga, ON, CA *****	30-Nov-2023
Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
Bertrand, Angele Gisele	Hanmer, ON, CA *****	27-Nov-2023
Anderson, Thomas Charles	Windsor, ON, CA *****	01-Dec-2023

LES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT TEMPORAIRE autorisant à célébrer des mariages en Ontario ont été délivrés aux suivants :

Date	Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
28-Mar-2024 to 01-Apr-2024	Armstrong, Brian Reid	Winnipeg, MB, CA *****	28-Nov-2023

LES AVIS DE RADIATION de personnes autorisées à célébrer des mariages en Ontario ont été envoyés à :

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
Banga, John David	Alexandria, ON, CA *****	27-Nov-2023
Cruz Heredia, Eduardo	St Catharines, ON, CA *****	27-Nov-2023
Grant, Raymond	Ottawa, ON, CA *****	27-Nov-2023
Pollard, Paul Lee Roy	St. Catharines, ON, CA *****	27-Nov-2023
Dawson, Barbara Ann	Stratford, ON, CA *****	28-Nov-2023
Fricker, Gail A	Stratford, ON, CA *****	28-Nov-2023
Kuzma, Wojciech	Hamilton, ON, CA *****	28-Nov-2023
Baker, Gregory A	Ottawa, ON, CA *****	29-Nov-2023

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
Cooper, Lucas	Gormley, ON, CA *****	29-Nov-2023
Eyre, Glen	Whitchurch-Stouffville, ON, CA *****	29-Nov-2023
Ferreira, Michael	Monkland, ON, CA *****	29-Nov-2023
Finnemore, William	Cochrane, AB, CA *****	29-Nov-2023
Foster, James Robert	Etobicoke, ON, CA *****	29-Nov-2023
Gillam, Paul	Peterborough, ON, CA *****	29-Nov-2023
Healey, John	Calgary, AB, CA *****	29-Nov-2023
Hill, Larry	Thunder Bay, ON, CA *****	29-Nov-2023
Klassen, Ernest Eugene	Calgary, AB, CA *****	29-Nov-2023
Kwai-Pun, Joy	Thornhill, ON, CA *****	29-Nov-2023
Law, Wing	Thornhill, ON, CA *****	29-Nov-2023
Lee, Daniel	North York, ON, CA *****	29-Nov-2023

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
Leon, Armando M	Mississauga, ON, CA *****	29-Nov-2023
Lewis, David E	Mississauga, ON, CA *****	29-Nov-2023
Lu, Raymond Cadungog	Ottawa, ON, CA *****	29-Nov-2023
Nasser, Mohammad Reza	Scarborough, ON, CA *****	29-Nov-2023
Parsons, Christopher Kelly	Newmarket, ON, CA *****	29-Nov-2023
Ramiah, David	Toronto, ON, CA *****	29-Nov-2023
Rutledge, H Kevin	London, ON, CA *****	29-Nov-2023
Westenberg, John	Cambridge, ON, CA *****	29-Nov-2023
Wong, Arthur Lung Fai	Edmonton, AB, CA *****	29-Nov-2023
Wong, Manjohn J	Richmond Hill, ON, CA *****	29-Nov-2023
Abelkah, Raymond Baah	Brampton, ON, CA *****	30-Nov-2023
Kim, Jin-Hyuk Thomas	Abbotsford, BC, CA *****	30-Nov-2023
Ubhi, Harbhajan Singh	Brampton, ON, CA *****	30-Nov-2023

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
Cirak, Miomir	Toronto, ON, CA *****	01-Dec-2023
Colt, Howie	Toronto, ON, CA *****	01-Dec-2023
Faulkner, John Stephen	Chattanooga, TN, USA *****	01-Dec-2023
Henderson, Heather	Toronto, ON, CA *****	01-Dec-2023
Hill, Jennie E	St Catharines, ON, CA *****	01-Dec-2023
Houghton, Joel C	Simcoe, ON, CA *****	01-Dec-2023
Irvine, Daniel Marc	Guelph, ON, CA *****	01-Dec-2023
Johnson, Daniel N	Port Dover, ON, CA *****	01-Dec-2023
Mayer, Diane	Barrie, ON, CA *****	01-Dec-2023
Vincent De Vaugelas, Louis Paul Marie	Roswell, GA, USA *****	01-Dec-2023
Zhang, Hao	Toronto, ON, CA *****	01-Dec-2023

Ashif Damji

Registraire générale adjointe de l'état civil

(156-G200)

Avis du gouvernement — Autres (suite)

Loi sur le Changement de Nom

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné que les changements de noms mentionnés ci-après ont été accordés au cours de la période du 27 novembre 2023 au 03 décembre 2023, en vertu de la *Loi sur le changement de nom*, L.R.O. 1990, chap. C.7, et du Règlement 68, R.R.O. 1990, s'y rapportant. La liste indique l'ancien nom suivi du nouveau nom.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	ABBAS, MOJTABA.MAHMOOD.	ABBUD, MOJTABA.ABBAS.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ABDELAZIZ, MARIAM.AMAL.	ABDELAZIZ, MARYAM.AMAL.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ABO SAAA, HALA.	FAISAL, HALA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ABO SAAA, MOHAMAD.FAESAL.	FAISAL, FAISAL.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	ABOLARIN, ADEOLA.AWUJoola.	ADEGOKE, ADEOLA.AWUJoola.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ABOSAAA, MOHAMAD.	FAISAL, MOHAMAD.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ABU-HAJAR, AWWAB.SALEM.	ABU-HAJAR, AWAB.SALEM.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ABUJBARA, JUMAN.MOHAMED.M.	ABUJBARA, JUMAN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	AGWUNA, CHINEME.OBIANUJU.	EDWARD, CHINEME.NISSI.OBIA NUJU.
November 27, 2023 to December 03, 2023	AHMAD, MARIUM.	AHMAD, MARIUM.NAWAZ.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	AKBARI, MUBASHIRA.	AKBARI, MADINA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	AL SHARIF, RAYYAN.	AL SHARIF, RAYYAN.MAHER.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ALDERMAN, MATTHEW.PAUL.	ALDERMAN, MOLLY.PAIGE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ALHAMWIYEH, MARWAH.	HAMWIEH, MARWAH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ALI, HANI.AMIN.IDRIS.FARAG.	SIMON, NATHANAEL.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ALI, SALMA.	ALI, SALMA.AHMED.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	ALSHAWAF, M-AMIN.	PADOVANI, ANTHONY.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ALTAWIL, MEDHAT.AHMED.SAHIR.IBRAH IM.	ALTAWIL, MEDHAT.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ALTMAN, MIECZYSLAW.	ALTMAN, MORRIS.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ALVAREZ, JENNIFER.SABRINA.	ALVAREZ, JENNIFER.SELENA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	AMEL ABDIN SATTI ABDELGADIR,	SATTI, AMEL.ABDIN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ANDERSON, SARAH.ELIZABETH.	ANDERSON, ELIZABETH.RE.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	ARASHDEEP KAUR,	KAUR, ARASHDEEP.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ARJOMANDI, MOHAMMADJAVAD.	ARJMANDI, SIAVASH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ARORA, DEEPIKA.	ARORA, DIPIKKHA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ARSHDEEP SINGH,	CHANDI, ARSHDEEP.SINGH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ASHRAF MOHAMED MOHAMED IBRAHIM,	IBRAHIM, ASHRAF.MOHAMED.
November 27, 2023 to December 03, 2023	AVERY, DANIEL.RUSSEL.	AVERY, KAI.DANIELLE.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	AYOUB, AYMAN.MOHAMAD.	AYOUB, AYMAN.DANIEL.
November 27, 2023 to December 03, 2023	BAGUM, SHAHNAZ.	SATTAR, SHAHNAZ.
November 27, 2023 to December 03, 2023	BARATTA-SPENCE, JAZZLYNE- SYDNEY.	SPENCE, JAZZLYNE.SYDNEY.
November 27, 2023 to December 03, 2023	BEDWARD-HOPE, KHYSTYNAH.AMOUY.MONIF AH.	HOPE, KHYSTYNAH.AMOUY .MONIFAH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	BENN, RACHEL.CATHERINE.	BENN, JEREMY.DAVID.
November 27, 2023 to December 03, 2023	BHIMANI, ZAIM.	BHIMANI, ZAAIM.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	BLOCK, KELSEY.LAUREEN.	PIASETSKI, KELSEY.LAUREEN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	BOOTHE, CARLTON.ADOLPHUS.	BAILEY, CARLTON.ADOLPHUS.
November 27, 2023 to December 03, 2023	BOUCHARD, TANYA.ELIZABETH.MAY.	DESROSIERS, TANYA.ELIZABETH.MA Y.
November 27, 2023 to December 03, 2023	BOUTILIER, LISA.ANN.	PARR, LISA.ANN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	BRAND, HAYLEY.MARIE.	MOURA, HAYLEY.MARIE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	BRONISZESKI, DALTON.EDWARD.	BRONISZESKI, CHARLEIGH.ELIZABET H.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	BURZMINSKI, CLAYTON.ALLEN.FRANK.	ALLARD, CLAYTON.FRANK.
November 27, 2023 to December 03, 2023	BYNOE CHAVRY, NATALIE.NATASHA.	BYNOE, NATALIE.NATASHA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CAMERON, WILLOW.ISIS.	CAMERON, WILLOW.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CARVALHO, LUCIA.ALICIA.	CARVALHO, LUCIA.HENRIQUES.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CAYRON, JOCELYN.FAJARDO.	FAJARDO, JOCELYN.ASTOVEZA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CERNIAUSKAITE, GABRIELLE.	DE LUCA, GABRIELLE.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	CERNIAUSKAITE, MONIKA.	DE LUCA, MONIKA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CHANDRASHEKARAPPA MAHESHWARAPPA, GANESH.	CHANDRASHEKAR, GANESH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CHAUDHRY, ZESHAWN.	NARAIN, ZESHAWN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CHEN, YAO.JIA.	WHITTLE, JENNY.YAO.JIA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CHENG, CHUN.KEUNG.	CHENG, TIMOTHY.CHUN- KEUNG.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CHUDAL, KAREEN.	ABED EL KADER, KAREEN.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	CHUDAL, MELAN.	ABED EL KADER, MELAN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CHUN, WO.JIN.KEVIN.	JEON, JIN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CIESLAR, PATRICK.RAYMOND.	CORVYN, PATRICK.BARTOLOME O.FERROUS.FAHRENH EIT.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CIHANGIROGLU, ADAM.	AGA, ADAM.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CIHANGIROGLU, ILYAS.	AGA, ILYAS.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CIHANGIROGLU, YILDIRIM.	AGA, JACOB.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	CLARK, ELIZABETH.LOUISE.CATHERIN E.	CATHERINE, ELIZABETH.LOUISE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CLOUGH, AIDEN.JAMES.	DONALDSON, AIDEN.JAMES.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CLOW, MEREDITH.ELIZABETH.	MUELLER, MEREDITH.ELIZABET H.
November 27, 2023 to December 03, 2023	COGGINS, SYDNEY.CASSANDRA.	COGGINS, SYDNEY.CASSANDRA. ELEANOR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	COMBA, ANGELINA.JOAN.	TRIPUDIO-COMBA, JAMIE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	COOPER, MAIRE.DELPHINE.	COOPER, CARTER.DEL.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	COY, KANAN.EMANUEL.	COY-CUMMINGS, KANAN.EMANUEL.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CROCKER, CHAUNCEY.AMY.MARGARET.	BOYCE, ASIA.SHANCI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	CROCKER, ICESS.NEVAEH.DEBORAH.	BOYCE, ICESS.NEVAEH.QUEEN .
November 27, 2023 to December 03, 2023	DABASA CHULICHA, KACHORA.	DABASA CHULICHA, KANCHOR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DAFOE, NIKOLAS.TRISTAN.ROBERT.FER ENC.	THOMPSON, NIKOLAS.ROBERT.FER ENC.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DAKIN, HANK.DOUGLAS.	ROSE, HANK.DENIS.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	DAKIN, KALE.STEVEN.JASON.	ROSE, KALE.STEVEN.JASON.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DAKIN, MILA.THERESA.	ROSE, MILA.THERESA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DALEY, ASHANTE.MIKALA.	LAKEY, ASHANTÉ.MARIBEL.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DAN EMADELDIN MOHAMED HAMID,	HAMED, DAN.EMADELDIN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DANG, DAI.PHUC.	DANG, KEVIN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DAWSON, DEBORAH.LYNN.	MILO, DEBORAH.LYNN.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	DESROCHE, ROSE.DEBORAH.	DES ROCHE, DEBORAH.ROSE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DHAMI, GURKIRT.SINGH.	KHALSA, GURKIRAT.SINGH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DHANWANT SINGH,	SINGH, DHANWANT.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DIVANIFARD, JASMIN.	DIVANIFARD, JASMINE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DIVYA MOHAN,	MOHAN, DIVYA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DIYA,	CHHABRA, DIYA.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	DONALDSON, KAREN.EMILY.	FORD SWIRE, KAREN.EMILY.DONAL DSON.
November 27, 2023 to December 03, 2023	DORWARD, KEIRA.LAUREN.	DORWARD, KEIRAN.LAUREN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	EHTISHAM, NOMAN.	KHAN, MUHAMMAD- NOUMAN.EHTISHAM.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ELLIOTT, AMANDA.ASHLEY.	HAWKINS, AMANDA.ASHLEY.
November 27, 2023 to December 03, 2023	EMMANUEL, CHIEMERIE.MUNACHI.	MDUBUISI EMMANUEL, CHIEMERIE.MUNACHI .
November 27, 2023 to December 03, 2023	ERICKSON-ARCHIBALD, CAYDEN.JAMES.	ARCHIBALD, CAYD.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	FATIMA, TABBASSUM.	ALI, TABBASSUM.FATIMA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	FAULKNER, HOLLY.KAREN.	FAULKNER, HUDSON.PHILIP.
November 27, 2023 to December 03, 2023	FELTMATE, DOROTHY.DIANNE.	HALLEY, DOROTHY.DIANNE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	FERRARI, YARA.KHLAT.	FERRARI, YARA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	FLORES-MIGUEL, FERNANDO.	MIGUEL-NIETO, FERNANDO.SABIO.
November 27, 2023 to December 03, 2023	FREEDMAN, ROSELIN.EASTER.	GOODMAN, ESTHER.ROSALIN.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	FRIKSHIT,	BANSAL, NICK.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GABA, IVAAN.	GABBA, IIVAN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GALDAMEZ-ORELLANA, CINDY.ELIZABETH.	ORELLANA, ROSEALINE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GARGEES, ANNALIE.	GARGEES, ANNABELLA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GEEDI HASSAN, WALI.ALI.	HASSAN, VITAMIN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GILL, NIVARN.SINGH.	GILL, NIVARAN.SINGH.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	GIRARD, NEVAEH.ADRIELLE.MARIE.	LARRAIN, ADRIELLE.NEVAEH.M ARIE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GODIN, SOPHIE.ANN.HELEN.	GODIN, THEO.AH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GOETTL, BREANNA.ELIZABETH.	GOETTL, MUSE.ELIZABETH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GOLDBERG, RACHEL.ALDA.	GOLDBERG, EZRA.TEENA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GOLENDER, ANDRIAN.	LEVIN, ANDRIAN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GONZALEZ FLORES, DULCE.MARIA.	NAGY, DULCE.MARIA.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	GRIFFIN, LEVI.MILES.	TOMKINSON, LEVI.MILES.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GUENTHER, SERENA.KARIN.	KENNEDY, ELI.AUGUST.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GUIGUE, NATALIE.ANNE.	GUIGUE, JACKSON.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GUNABALASINKAM, SARANGY.	LAXMANA, SARANGY.
November 27, 2023 to December 03, 2023	GURJOT SINGH,	HAYER, GURJOT.SINGH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	HABIB, JEMERA.LADHA.	LADHA QURESHI, SHAMIRA.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	HAGEN, ALEXIA.ELIZABETH.	THERIAULT, ALEXIA.LAURA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	Haji, JEFER.ABDULWHAB.	UMAR, JAFER.ABDULWAHAB.
November 27, 2023 to December 03, 2023	Haji, SABRINA.KARIM.	Haji, SABRINA.ALEXANDRI A.
November 27, 2023 to December 03, 2023	HALLIDAY, LINDSAY.ELIZABETH.CARROLL.	LUCAS, LINDSAY.ELIZABETH.C ARROLL.
November 27, 2023 to December 03, 2023	HAMILTON, ATLAS.DENVER.	MACDONALD HAMILTON, ATLAS.DENVER.
November 27, 2023 to December 03, 2023	HAMILTON, BRADOC.LEO.	MACDONALD HAMILTON, BRADOC.LEO.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	HARPER, EMILY.MARION.	HARPER, EMILY.MAE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	HATAMI-NOJOKAMBARI, SHAHRBANOO.	HATAMI, SHARBANO.SHERRY.
November 27, 2023 to December 03, 2023	HAVERKORT, CHRISTINE.MARTINA.	HAVERKORT, CHRISTINA.MARTINA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	HEIDRICK, AIDEN.EDWARD.TERRANCE.	HEIDRICK, MACKENZIE.ANN.HOP E.
November 27, 2023 to December 03, 2023	HERNÁNDEZ, AARON.GABRIEL.	HERNÁNDEZ, AARON.JOSEPH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	HOPE, KHAYRI.SEVEN.	JONES, KHAYRI.SEVEN.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	HOSEINGHOLIZADE, SAHAR.	GOLZAD, SAHAR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	HOWARD, MARA.IOANA.	MARANESCU, MARICICA.MARA.IOA NA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	HRIDAY,	SUBRAMANIAM, HRIDAY.
November 27, 2023 to December 03, 2023	HUNKA, ROBIN.JEANETTE.	REINHARD, ROBIN.JEANETTE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	IMRAN UL HAQ,	SHEIKH, IMRAN.ALI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	INGHAM, KAY.JANET.	INGHAM, KADEN.PATRICK.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	ISMAIL, BASHAR.KHALIL.ISMAIL.	AL-DOSARY, BASHAR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	JASJIV SINGH,	SINGH, JASJIV.
November 27, 2023 to December 03, 2023	JASON, FRANCIS.	DARDIS, FRANCIS.
November 27, 2023 to December 03, 2023	JATINDER PAL SINGH,	JATTANA, JATINDER.SINGH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	JAVED, MOHAMMAD.BULAND.BAKHT.	BAIG, AYAAN.MUHAMMED.
November 27, 2023 to December 03, 2023	JAVED, SARIM.MOHAMMAD.	BAIG, HASSAN.MUHAMMED .

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	JOHAL, GURIQBAL.SINGH.	JOHAL, IQBAL.SINGH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	JOHNSON, JOSHUA.DANIEL.TYLER.	JOHNSON, JULIE.ANNE.LYNN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	JOSEPH, KAIDEN.KESTON.	CRANSTON, KAIDEN.KENNETH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	JUDAH, RECEIVED.RESTORED.	RALPH, DAVID.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KANKU, SERENA.	NSENDA-KANKU, SERENA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KARANDEEP SINGH,	KHOKHER, KARANDEEP.SINGH.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	KARJAMA, KAIKAK.TOIVO.	MCCUSKER, KAIKAK.TOIVO.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KARJAMA, LEIKA.IRENE.	MCCUSKER, LEIKA.IRENE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KARJAMA, MADDOX.MARY.	MCCUSKER, MADDOX.MARY.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KATAWAZI, LAYLA.BIBI.	KATAWAZAI, LAYLA.BIBI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KELLETT, SAMUEL.MCCALLUM.	KELLETT-QUTOB, SAMUEL.MCCALLUM.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KENITH REJO JOHNSON,	REJO JOHNSON, KENITH.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	KIM, HARAM.NOAH.	KIM, NOAH.HARAM.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KIM, SEHEON.	KIM, NATHAN.SEHEON.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KIM, SERYEONG.	KIM, IRENE.SERYEONG.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KOONISSERY JOHNSON, JIPSON.	JOHNSON, JIPSON.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KOSULINA, IRINA.	CLAIRMONT, IRINA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KOVACS, MARY.LORAINÉ.	KOVACS, MARIKA.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	KRAEHLING, EMILY.LYN.	KRAEHLING, KEYDON.RAINE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KRIZON, JORDAN.ALICIA.	FRANCO, JORDAN.ALICIA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KUMAR, ROHIT.	SHARMA, ROHIT.KUMAR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KUMARASINGHE, BENTARA.MAHA.KUMARAGE. MANOJA.PRIYANTIKA.	KUMARASINGHE, MANOJA.PRIYANTIKA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KURUNDUGOLLE GEDARA SHAHUL HAMEED MOHAMED IYAS, FATHIMA.HUSNA.	IYAS, HUSNA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	KWIATKOWSKI, KYLE.ROBERT.	DAY, KYLE.KAZ.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	LADHAR, JUGRAJ.SINGH.TOOFAN.	LADHAR, JUGRAJ.SINGH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LALITA,	KUDAL, LALITA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LALLY, ANAND.SINGH.	LALLY, ANANDVEER.SINGH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LANGERAAP, LUCAS.JAMES.	CHIANELLI- LANGERAAP, LUCAS.JAMES.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LATA KUMARI,	SEN, LATA.KUMARI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LE, HA.MY.	LE, RUBY.QUIIJE.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	LECLAIR, RANDY.DAVIS.JUNIOR.	MILLER, RANDY.DAVIS.LEE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LEUNG, CHI.WAI.	LEUNG, JIMMY.CHI.WAI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LEVINE, LILLIAN.IRA.	LEVINE, ESHKA.LILLIAN.IRA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LEYVA HUAMAN, CESAR.STEVEN.	LACE, STEVEN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LIAO, CHUYANG.	MUKKALA, ANNE.CHUYANG.LIAO .
November 27, 2023 to December 03, 2023	LIN, JASON.	CHEN, JASON.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	LISTER, OAKLEY.MATTHEW.HARRISON.	HARRISON, OAKLEY.MATTHEW.ED WARD.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LIU, JULIA.	XIAO, XUANCHEN.MARION. BLACKDRAGON.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LIWANAG, LAUREN.MARIE.TUMARONG.	GAVERIA, LAUREN.MARIE.LIWA NAG.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LUBINSKY, MADISON.ILA.	DUMELIE, MADISON.ILA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LUO, HUIXI.	LUO, ALBERT.HUIXI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	LUO, WEN.ZE.	LI, LAWRENCE.CHENMEN G.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	MA, LICHANG.	MA, TAYLOR.LICHANG.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MACLACHLAN, NOLAN.JOHN.	STARESINIC, NOLAN.JOHN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MADADI, BIBIDOKHT.	MADADI, SANA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MAK, PAK.LUN.HELEN.	MAK, HELEN.PAK.LUN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MATTHEWS, DALLAS.GLEN- JOHN.	SHIELDS, DOMINIC.RONNIE.LA BBROZZI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MAYAR ASHRAF MOHAMED MOHAMED,	MOHAMED, MAYAR.ASHRAF.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	MBARIKA, VANESSA.MAH-NUNG.	MBAKWA, VANESSA.MAH-NUNG.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MCCONNELL-MAXWELL, ANDREW.MICHAEL.	MAXWELL, ANDREW.MICHAEL.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MIAH, RABY.	MIAH, GHULAM.RABBY.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MICHEAL, NAZARETH.FILMON.	GEBREMESKEL, NAZARETH.FILMON.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MILLIKIN, MARLENA.GRACE.	EDWARDS, MARLENA.GRACE.MIL LIKIN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MOHAMMAD, SOHAIB.	HABIB, SOHAIB.MOHAMMAD .

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	MOLLOY, ROWAN.MARGARET.	MOLLOY, ROBERT.SEAN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MORGAN, WILLOW.	MARIN, WILLOW.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MORRIS, LIAM.KEPLER.	MORRIS, LIAM.KEPLER.ROBERT .
November 27, 2023 to December 03, 2023	MUAN, SARAH.JANE.CEDRIC.	CEDRIC, SARAH.JANE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MURTAZA, FAIZAN.	CHOWDURY, HASAN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	MUSTAFA EMADELDIN MOHAMED HAMED,	HAMED, MUSTAFA.EMADELDI N.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	NAGEL, TIENNA.DIANNE.	BURNS, TIENNA.DIANNE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	NAQVI, SYED.SIBT.UL.HASSNAIN.	NAQVI, ALI.HAFEED.UL.HASS NAIN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	NEGUSE, SELAM.ABRAHA.	TIKUE, SELAM.ASHENAFE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	NEKRASOV, PHILIPPE.	NEKRASOV, PHILIP.
November 27, 2023 to December 03, 2023	NG TURGANO, SIMON.VICTOR.	NG TANG FUI TURGANO, SIMON.VICTOR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	NGO, LAP.MAN.	NGO, CALISTA.LAP.MAN.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	NGO, NGA.CHING.	NGO, COLETTE.NGA.CHING.
November 27, 2023 to December 03, 2023	NGO, NGUYEN.NGOC.NHI.	HANG, SARAH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	NGO, YI.HAM.	NGO, CHARLOTTE.YI.HAM.
November 27, 2023 to December 03, 2023	NGUYEN, TUAN.DANIEL.	NGUYEN, DANIEL.TUAN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	NICOLAS, LIAM.RUSSELL.	NICOLAS, LIAM.RUSSELL.JUCUT AN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	NITIKA,	SINGH, NITIKA.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	NITYA,	KAUSHAL, NITYA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	NIYAZ AHMED, SHAHIDHAH.	KOZIONOV, SHAHEDA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	NORTH, ANGELA.LUCENIA.IVON.	SCHARFE, ANGELA.LUCENIA.IVO N.
November 27, 2023 to December 03, 2023	OLADIPUPO, OLUWABUKOLA.HAIRAT.	ADEOYE, OLUWABUKOLA.HAIR AT.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ORDONEZ DE ESTRADA, JUANA.MARLENY.	ESTRADA, JUANA.MARLENY.
November 27, 2023 to December 03, 2023	OVERY, ANDREW.MICHEAL.	COLE, ANDREW.MICHEAL.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	PAPADOPOULOS, ROXANNE.CORNILLIA.	AKBARI, MARYAM.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PAQUETTE BROCHU, MACKENZY.MÉBAHEL.	BROCHU, MACKENZY.MEBAHEL. PAQUETTE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PARAB, KANUPRIYA.	KEJRIWAL, KANUPRIYA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PARISEAU-ZRIEN, GILLES.JAMAIL.	PARISEAU, JAMAL.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PATEL, BINAL.NIRAVKUMAR.	PATEL, BINAL.DASHRATHBHA I.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PATEL, DHARABEN.HARENDRAKUMA R.	PATEL, DHARA.RAJ.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	PATEL, KAMINI.BALDEVBHAI.	PATEL, KAMINI.CHINTAN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PATEL, NIK.	PATEL, NIK.JAYESHKUMAR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PATEL, PRIYABEN.ARPITKUMAR.	PATEL, PRIYABEN.TAPAN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PEARSON, TANJA.ELSE.	PEARSON, TATE.ELSE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PELCHAT, RICHARD.MARTIN.	HATAKE, RISA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PELLEY, REBECCA.SANDRA.	PAWLACZEK, REBECCA.SANDRA.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	PETERSEN, JANNA.KIRSTEN.	MACK, JANNA.KIRSTEN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PETERSON, NADIA.PHERNELLA.CINDY- ANN.	PETERSON, CYNDI- ANN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PHUNTSOK TENSANG,	TENSANG, PHUNTSOK.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PIKE, ALLISON.ELAINE.	LOVELIGHT, ALLY.MOONBLOSSO M.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PINER, KRISTEN.BROOKE.	PINER, PUSHPARANI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	PRANAV THOMAS,	THOMAS, PRANAV.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	PULKIT KUMAR,	KUMAR, PULKIT.
November 27, 2023 to December 03, 2023	QUESNEL-LAFONTAINE, MATHIEU.R.	LAFONTAINE, MATHIEU.R.
November 27, 2023 to December 03, 2023	RAHMANI, SOLEIMAN.	RAHMANI, SHAHRYAR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	RAININGER, MICHELLE.THERESA.	DANCEY, MICHELLE.THERESA.R AININGER.
November 27, 2023 to December 03, 2023	RAJINDER SINGH,	VIRK, RAJ.
November 27, 2023 to December 03, 2023	RASHID, MOHAMMAD.RADEEF.	RAY, ROHAN.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	RAVINDER KAUR,	SODI, RAVINDER.KAUR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	REAMAN, GAVIN.ELLIS.ANTHONY.	REAMAN, ROBIN.ANNELLISE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	REID-JAMES, KATHLEEN.HANNAH.	REID, KYTH.HANNAH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	RENAUD, ANDRÉÉ.ANNE.ISABELLE.	RENAUD, ANDY.LÉO.
November 27, 2023 to December 03, 2023	RENSHAW, MADYSON.CAROL.HOPE.	FERNANDEZ, MADYSON.CAROL.HO PE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	REZGUI, EYA.NESRINE.	REZGUI, AYA.NESRINE.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	RING, MARISSA.GRACE.	SWEET-RING, MARISSA.GRACE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	RISSI, TATIANA.MARIE.LORETTA.	RISSI, TRISTAN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	RITSKES, ARIANNA.JOY.	RITSKES, SKYLER.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ROBERTS, MADDISON.ELIZABETH.	MCMULLEN, MADDISON.ELIZABET H.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ROOKE, GILLIAN.LEE.	ROOKE, GREYSON.LEE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ROSEBRUGH, MAYA.LINDSAY.TUCKER.	ROSEBRUGH- GALISPEAU, MAYA.LINDSAY.TUCKE R.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	SAAD, MARYCHLOE.DEMIANA.	SAAD, MARY.CHLOE.DEMIAN A.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SAGUD, JELYN.BALATBAT.	BALATBAT, JELYN.LAGANG.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SANCHEZ, LOGAN.	SANCHEZ, LOGAN.NICHOLAS.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SANCHEZ CASASOLA, ALFREDO.BENJAMIN.	LANDGRAVE, AUDREY.CLAIRE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SARAKA, MATTHEW.JAMES.	SARAKA, MATTI.JAMES.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SARDARI, SAEIDREZA.	SARDARI, STEVEN.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	SARMIENTO, GRACE.VERGARA.	VERGARA, GRACE.COLALJO.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SCOBIE, SARA.KATHLEEN.	KENNEDY, SARA.MITCHELL.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SEMERAB, SEMERE.TEKLE.	SEMEREAB, SEMERE.TEKLE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SHAHBAZI, OZRA.	SHAHBAZI, LAILA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SHAIFALI,	CHAWLA, SHAIFALI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SHARPE, VICTORIA.JULIE.	SHARPE, KALI.VICTORIA.AUREL IA.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	SHAVALIER, HAYLEY.ELIZABETH.PHINNEY.	PHINNEY, HAYLEY.ELIZABETH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SHI, YANSHU.	SHI, SUSIE.YANSHU.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SICILIA, COLTON.PAUL.	SETTERFIELD, COLTON.PAUL.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SIDDIQUI, DAUD.	SIDDIQUI, DAWOOD.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SIDHU, AMRITPAL.KAUR.	GILL, AMRITPAL.KAUR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SIKOMBE, MABEL.	REILLY, MABEL.ANN.LOUISE.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	SINGH, HARVINDER.	SARAI, HARVINDER.SINGH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SIOCO, ASHBY.CURT.ARCILLA.	PONTERAS, ASHBY.CURT.SIOCO.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SMITH, BENJAMIN.OSCAR.	SMITH, BENJAMIN.OSCAR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SOLEIMANPOUR ZAHIR, AYDA.	SOLIE BOJOVSKI, IDA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SONDE, KEHINDE.ADENIKE.	ADENIKE, KEHINDE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	STEVENS, BENJAMIN.FREDERICK.	KEATINGS, BENJAMIN.FREDERICK .

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	STUBBS, ADAM.ANDREW.	STUBBS, SARAH.MEGAN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SUKKAR, MOHAMAD.RACHAD.	SUKKAR, RACHAD.
November 27, 2023 to December 03, 2023	SWATHI PRABHAKAR,	PRABHAKAR, SWATHI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	TAYLOR, DOUGLAS.MURRAY.	ERMEL, DOUGLAS.MURRAY.
November 27, 2023 to December 03, 2023	THIRESH, SATHEYATHEEPAN.	SATHEYATHEEPAN, THIRESH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	TIAN, FENGXIANG.	TIAN, TITAN.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	TIDMAND, KEIRA.RENEE.	CHOMOLOK, KEIRA.RENEE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	TOSTEVIN, ERIC.JON.	TOSTEVIN, ERIN.FELICIA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	TRAN, NGUYEN.DUONG.YEN.PHUNG .	MACH, KATHY.
November 27, 2023 to December 03, 2023	TRENHOLM, KARLEE.JO.	BONISTEEL, KARLEE.JO.
November 27, 2023 to December 03, 2023	TRENHOLM, KENDALL.RICKI.	BONISTEEL, KENDALL.RICKI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	TRENHOLM, KRYSTEN.NICOLE.	BONISTEEL, KRYSTEN.NICOLE.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	TUDOSE, SASHA.	BLUM, SASHA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	TURGANO, TREVOR.LUKE.	NG TANG FUI TURGANO, TREVOR.LUKE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	UMAIR, KIFAYAT.AHSAN.	AHSAN, KIFAYAT.UMAIR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	VARINDER KAUR,	RANGI, VARINDER.KAUR.
November 27, 2023 to December 03, 2023	VERCAUTEREN, MARSHALL.RONALD.	HEDGER, MARSHALL.RONALD.
November 27, 2023 to December 03, 2023	VERINI, KOLTEN.MICHAEL.	ZONGOLI-VERINI, KOLTEN.MICHAEL.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	VOEGELI, SARAH.EMILY.	WEST, SARAH.EMILY.VOEGEL I.
November 27, 2023 to December 03, 2023	VOTH, JACOB.RYAN.	CROSBY, JACOB.RYAN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	WALL, WRENLEY.ANN.	WALL, ISLA.ANN.
November 27, 2023 to December 03, 2023	WANG, I-TING.	WANG, HELEN.I-TING.
November 27, 2023 to December 03, 2023	WASSIGIYIG, MARY.NOREEN.	WASSEGIJIG, MARY.LORRAINE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	WEBSTER, GEMMA.ASHLEY.BARBARA.	BLIJ, GEMMA.ELIZABETH.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	WILLIAMS, A'MARA.SHENOYA.	WILLIAMS, ZAIYSHA.A'MARA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	WILLIAMS, MAALIK.JAFARI.DAKARI.	WILLIAMS, KWAME.AKUCHI.FAD HILI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	WOOD, CAMELIA-MARIE.	CHISHOLM, KATHERINE.CELIA.IMA NI.
November 27, 2023 to December 03, 2023	WOODBYPNE, IRIS.ELIZABETH.	MCKEON, IRIS.ELIZABETH.
November 27, 2023 to December 03, 2023	WOOLLEY, GRACE.ALEXANDRA.CORRINE.	WOOLLEY, GRAYCE.ALEXANDRA- CORRINE.
November 27, 2023 to December 03, 2023	WORMITT, JANET.AGNES.	WORMITT, JANET.AUGUST.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
November 27, 2023 to December 03, 2023	WRIGHT, EVELYN.SOPHIA.	MARAZZO, EVELYN.SOPHIA.
November 27, 2023 to December 03, 2023	XU, FU.YAO.	QIU, FU.YAO.
November 27, 2023 to December 03, 2023	ZUZIC, ANKA.	CERDIC, ANKA.

Ashif Damji

Registraire générale adjointe de l'état civil

(156-G201)

Demandes Présentées à la Législature — Projets de loi d'intérêt privé

AVIS AU PUBLIC

Les procédures et les frais relatifs à l'application de projets de loi d'intérêt privé sont établis par le Règlement de l'Assemblée législative. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web www.ola.org (<http://www.ola.org>) ou communiquer avec :

Direction des services de la procédure
Édifice Whitney, salle 1405
Toronto (Ontario) M7A 1A2

Téléphone : 416 325-3500 (Les appels à frais virés sont acceptés.)

L'examen des demandes de projets de loi d'intérêt privé reçues après le 1^{er} septembre peut être remis jusqu'à la première session ordinaire de l'année civile suivante.

Le Greffier de l'Assemblée législative

Trevor Day

(8699) T.F.N

Demandes au Parlement provincial

Veuillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(156-P355) 50, 51, 52, 01

(156-P356) 50, 51, 52, 01

Avis relatifs aux compagnies

Veuillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(156-P357)

Règlements publiés en application de la partie III (Règlements) de la *Loi de 2006 sur la législation*

2023—12—16

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 349/23 pris en vertu de la *LOI SUR LES TRIBUNAUX JUDICIAIRES*

Règl. de l'Ont. 349/23 : RÈGLES EN MATIÈRE DE DROIT DE LA FAMILLE (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23349>)

TRIBUNAUX JUDICIAIRES (LOI SUR LES)

règlement déposé le 27 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 351/23 pris en vertu de la LOI DE 2017 SUR LES SERVICES À L'ENFANCE, À LA JEUNESSE ET À LA FAMILLE

Règl. de l'Ont. 351/23 : QUESTIONS GÉNÉRALES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU MINISTRE
.....
(<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23351>)

SERVICES À L'ENFANCE, À LA JEUNESSE ET À LA FAMILLE (LOI DE 2017 SUR LES)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 352/23 pris en vertu de la LOI SUR LA PROTECTION CONTRE LES RAYONS X

Règl. de l'Ont. 352/23 : DROITS (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23352>)

PROTECTION CONTRE LES RAYONS X (LOI SUR LA)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 353/23 pris en vertu de la LOI DE 2005 SUR LES COLLÈGES PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Règl. de l'Ont. 353/23 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23353>)

COLLÈGES PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (LOI DE 2005 SUR LES)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 354/23 pris en vertu de la LOI DE 2005 SUR LES COLLÈGES PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Règl. de l'Ont. 354/23 : FONDS D'ASSURANCE POUR L'ACHÈVEMENT DE LA FORMATION ET AUTRES
.....
QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23354>)

COLLÈGES PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (LOI DE 2005 SUR LES)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 355/23 pris en vertu de la LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Règl. de l'Ont. 355/23 : SUBVENTION ONTARIENNE APPRENDRE ET RESTER (https://
www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23355)

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS (LOI SUR LE)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 356/23 pris en vertu de la LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Règl. de l'Ont. 356/23 : SUBVENTIONS ONTARIENNES D'ÉTUDES ET PRÊTS ONTARIENS D'ÉTUDES
POUR DES MICROCERTIFICATIONS (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23356)

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS (LOI SUR LE)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 357/23 pris en vertu de la LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Règl. de l'Ont. 357/23 : SUBVENTIONS ONTARIENNES D'ÉTUDES ET PRÊTS ONTARIENS D'ÉTUDES
(https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23357)

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS (LOI SUR LE)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 358/23 pris en vertu de la LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Règl. de l'Ont. 358/23 : PRÊTS ONTARIENS D'ÉTUDES CONSENTIS DU 1^{ER} AOÛT 2001 AU 31 JUILLET
2017 (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23358)

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS (LOI SUR LE)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 359/23 pris en vertu de la LOI DE 2005 SUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO

Règl. de l'Ont. 359/23 : NORMES D'ACCESSIBILITÉ INTÉGRÉES (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23359>)

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO (LOI DE 2005 SUR L')

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 360/23 pris en vertu de la LOI DE 1994 PORTANT RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION DES ENTREPRISES

Règl. de l'Ont. 360/23 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23360>)

RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION DES ENTREPRISES (LOI DE 1994 PORTANT)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 361/23 pris en vertu de la LOI SUR L'ÉDUCATION

Règl. de l'Ont. 361/23 : PERMISSION INTÉRIMAIRES-ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23361>)

ÉDUCATION (LOI SUR L')

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 363/23 pris en vertu de la LOI DE 2021 SUR LE REDRESSEMENT DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Règl. de l'Ont. 363/23 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23363>)

REDRESSEMENT DES SOINS DE LONGUE DURÉE (LOI DE 2021 SUR LE)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 364/23 pris en vertu de la LOI DE 2011 SUR LES SERVICES DE LOGEMENT

Règl. de l'Ont. 364/23 : DÉTERMINATION DU LOYER INDEXÉ SUR LE REVENU POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23364)

SERVICES DE LOGEMENT (LOI DE 2011 SUR LES)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 365/23 pris en vertu de la LOI DE 2011 SUR LES SERVICES DE LOGEMENT

Règl. de l'Ont. 365/23 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23365)

SERVICES DE LOGEMENT (LOI DE 2011 SUR LES)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 366/23 pris en vertu de la LOI DE 2002 SUR LA GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS

Règl. de l'Ont. 366/23 : ÉLIMINATION DES CADAVRES D'ANIMAUX D'ÉLEVAGE (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23366)

GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS (LOI DE 2002 SUR LA)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 367/23 pris en vertu de la LOI DE 2002 SUR LA GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS

Règl. de l'Ont. 367/23 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23367)

GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS (LOI DE 2002 SUR LA)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 368/23 pris en vertu de la LOI DE 2000 SUR LES NORMES D'EMPLOI

Règl. de l'Ont. 368/23 : DÉLIVRANCE DE PERMIS-AGENCES DE PLACEMENT TEMPORAIRE ET RECRUTEURS
(<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23368>)

NORMES D'EMPLOI (LOI DE 2000 SUR LES)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 369/23 pris en vertu de la LOI DE 2007 SUR LA MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION

Règl. de l'Ont. 369/23 : DÉSIGNATIONS
(<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23369>)

MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION (LOI DE 2007 SUR LA)

règlement déposé le 29 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 370/23 pris en vertu de la CHARTE DE 1995 DES DROITS DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Règl. de l'Ont. 370/23 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES
(<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23370>)

CHARTRE DE 1995 DES DROITS DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

règlement déposé le 30 novembre 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 371/23 pris en vertu de la LOI DE 2018 SUR LES LICENCES LIÉES AU CANNABIS

Règl. de l'Ont. 371/23 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES
(<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23371>)

LICENCES LIÉES AU CANNABIS (LOI DE 2018 SUR LES)

règlement déposé le 30 novembre 2023